VILLE D'ARLON
Belgique

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2018

Procès-verbal

Présents : *Monsieur Vincent MAGNUS, Bourgmestre - Président;*
Mme C. LECOMTE, M. K. MITRI, M. L. TURBANG; Echevins
M. A. EVEN, M. J-M. TRIFFAUX, M. D. LAFORGE, Mme I. CHAMPLUVIER, M. M. SAINLEZ, M. H. MANIGART, M.M. LAQLII, M. P. KIAME, M. A. DEWORME, Mme A. NEYENS-LAMESCH, Mme M. BLEROT, M. M. KERGER, M. R. GIGI, Mme G. FROGNET, M. O. WALTZING, M. Ph. LANDRAIN, Mme M. DE GREEF, M. J-M LAMBERT, Mme V. WAGNER, Melle P. SCHMIT, Conseillers;
Madame Marie NEUBERG, Présidente du C.P.A.S
Monsieur Cédric LECLERCQ, Directeur général.

Excusés : *Messieurs Romain GAUDRON et Denis KARENZO, Conseillers*

Ordre du jour :

Urgence – Démission d'une conseillère communale……..……..…..**p.4**

Urgence – Installation d'un Conseiller communal suppléant……...**p.5**

Urgence – Avenant n°1 au Pacte de majorité…….……..…..**p.6**

Urgence – Prestation de serment et installation d'un échevin…….…..**p.6**

1. Marché de Travaux : En présence de l'auteur de projet, l'AIVE : Egouttage, renouvellement de la distribution d'eau et réfection de la voirie rue Hammelsmarsch et rue de l'Eau à Barnich.

Approbation des conditions et du mode de passation du marché conjoint ……..…….**p.7**
2. Approbation du procès - verbal de la séance précédente…….……..…..**p.7**

3. Communication d'ordonnances de police de règlementation de la circulation……..…….**p.7**

4. Délégation du Conseil communal vers le Collège communal en matière de marchés publics…..**p.18**

5. Motion contre la suppression des trains entre Libramont et Arlon en soirée……..**p.24**

6. Attribution d'un titre honorifique ……..**p.19**

7. CPAS : Approbation du budget pour l'exercice 2019…….....**p.19**

8. CPAS : Approbation de la modification du statut administratif ……...……...…..**p.23**

9. CPAS :Approbation de la modification du statut pécuniaire……..**p.23**

10. Marché de travaux : aménagement de parking et d'une voie d'accès à l'école de Frassem. Approbation du cahier des charges et des conditions modifiés…..……...**p.23**

11. Vente de gré à gré de la chapelle Saint-Rombaut sise à Sesselich : décision de principe……..**p.24**

12. Acquisition pour cause d'utilité publique de l'immeuble sis Grand-Rue : accord de principe..**p25**

13. Adoption d'une modification au règlement complémentaire sur la circulation routière : Création
d'un emplacement PMR à la rue de Toernich, à hauteur de l'immeuble n° 37…….**p.27**

14. Eglise Protestante Luthérienne d'Arlon : Approbation du budget 2019……...**p.28**

15. Communauté Israélite d'Arlon : Approbation du budget 2019……...**p.28**

16. Zone de police : Approbation de l'intervention communale pour l'exercice budgétaire 2019……..…….
..**p.29**

17. Zone de secours : Approbation de la dotation communale pour l'exercice budgétaire 2019…….……..
..**p.29**

18. Approbation du budget communal pour l'exercice 2019……...…..**p.30**

19. Approbation du compte 2017 du Royale Office du Tourisme d'Arlon……...**p.52**

20. Octroi d'une subvention à la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Luxembourg belge pour l'organisation d'un afterwok……....**p.52**

21. Octroi d'une subvention au Cercle européen Pierre Werner pour l'organisation d'un colloque « L'Europe sociale et la vie sociale dans la Grande Région »……..**p.52**

22. Octroi d'une subvention extraordinaire au « Royal Tennis Club Arlon » pour la rénovation du revêtement de sol du premier terrain couvert…..……..**p.53**

23. Octroi d'une subvention à l'asbl « JUDDU » dans le cadre du parrainage 2018/2020 de Mademoiselle Firmina Lopes pour ses études en informatique et multimédia…….**p.53**

24. Octroi d'une subvention à l'asbl « JUDDU » dans le cadre du parrainage 2015/2017 de Mademoiselle Mame Diarra pour ses études d'infirmière obstétrique……..……...**p.54**

25. Octroi d'une subvention à l'asbl « Indian Head » concernant l'organisation du spectacle son et lumière dans le cadre du centième anniversaire de la libération d'Arlon……..**p.54**

26. Remboursement du précompte immobilier 2018 à l'asbl « Jeunesse Autelbas »……....**p.54**

27. Remboursement du précompte immobilier 2018 à l'Union sportive Waltzing……....**p.55**

28. Remboursement du précompte immobilier 2018 au cercle Saint-Louis…….....**p.55**

29. Remboursement du précompte immobilier 2018 à l'Association des œuvres paroissiales doyenné d'Arlon.
……...……....**p.55**

30. Remboursement du précompte immobilier 2018 à l'asbl « Musée d'Autelbas » ……....**p.56**

31. Remboursement du précompte immobilier 2018 au Royal Excelsior Football Club de Fouches

……
….**p.56**

32. Approbation de la convention de mise à disposition d'un régisseur communal en vue de la gestion de l'ancien Palais de Justice…….....**p.56**

33. Délégation du Conseil au Collège communal en matière de nomination du personnel contractuel.……...…….……
..**p.56**

Huis clos

34. Nomination à titre définitif d'un professeur de formation instrumentale, d'instrument classique
pour la spécialité cor et trompe de chasse et d'un professeur de formation musicale……**p.58**

35. Demande d'une ratification de la désignation des professeurs dans des emplois vacants non –
subventionnés……
..**p.58**

36. Demande d'une ratification de trois demandes de détachement pour quatre professeurs…….**p.60**

37. Demande d'une ratification de la désignation des professeurs dans des emplois vacants non –
subventionnés……
..**p.61**

38. Extension
d'attributions……...**p.62**

1. d'un professeur de formation instrumentale, d'instrument classique pour la spécialité flûte traversière et piccolo
2. d'un professeur de formation instrumentale, d'instrument classique pour la spécialité violoncelle
3. d'un professeur de formation instrumentale, d'instrument classique pour la spécialité trompette
4. d'un professeur de formation instrumentale, d'instrument classique pour la spécialité trombone et tuba
5. de deux professeurs de formation musicale

39. Ratification de la désignation des professeurs temporaires…….....**p.63**

40. Ratification des demandes de détachement et des congés des professeurs …….....**p.66**

41. Ratification de la désignation à titre temporaire de professeurs de la section Bachelier en

éducation spécialisée pour l'année scolaire 2018-2019…….…….....**p.67**

42. Demande de détachement d'un chargé de cours…….....**p.72**

43. Prolongation du stage d'un agent……**p.72**

44. Prolongation de la désignation d'un responsable du service environnement faisant fonction..**p.72**

45. Mise en disponibilité pour inaptitude physique d'un ouvrier au service environnement……...…...
..**p.72**

46. Prolongation de la désignation d'un chef de service administratif faisant fonction au département
technique…….
…**p.73**

47. Admission à la retraite prématurée définitive pour inaptitude physique d'une employée d'administration……...…….
..**p.73**

48. Nomination à titre définitif d'agents communaux…….…..
..**p.73**

49. Composition et statuts des secrétariats du Collège communal……..……
..**p.74**

SEANCE PUBLIQUE

\+ + +

Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal, ouvre la séance publique à 19 heures et 06 minutes.

\+ + +

Monsieur MAGNUS – Permettez-moi de démarrer ce Conseil en vous demandant une minute de silence en l'honneur de Monsieur Fernand ASSELBORN. J'ai lu dans la presse que certains, dont Monsieur Raymond BIREN, disaient de lui qu'il était exigeant et ne permettait pas la médiocrité. Monsieur Jean-Marie TRIFFAUX disait de lui: « Quand il s'agit des deniers publics, on se doit de faire doublement attention ». Pour finir, Monsieur Henri BOSSELER disait de lui que c'était un homme qui avait compris que les adversaires politiques ne sont pas des ennemis. Je souhaiterais en tous cas que durant cette législature on s'inspire des réflexions de Raymond BIREN, de Jean-Marie TRIFFAUX et d'Henri BOSSELER. Je crois que c'est un

beau cadeau que pourrait nous faire Fernand ASSELBORN. Je vais vous demander de vous lever et de respecter quelques minutes de silence.

URGENCE – Démission d'une Conseillère communale

Monsieur MAGNUS – Madame Marie-Thérèse TRUM a bien dû se rendre à l'évidence que vu les difficultés de santé de son mari,la charge d'échevin était non-compatible avec le devoir qu'elle estimait devoir donner à son époux, de devoir rester plus fréquemment avec lui. Elle a donc décidé de remettre sa démission. Je vous propose donc d'accepter ici la démission de Marie-Thérèse, tout en lui souhaitant évidemment bon vent et en la remerciant pour tout le travail qu'elle a effectué durant ces dernières années au profit de la commune en tant qu'échevine pendant quelques années, en tant que Conseillère communale, et je crois aussi par son sourire en tant que citoyenne de notre cité. Je la remercie véritablement beaucoup pour le travail qu'elle a effectué.

Monsieur SAINLEZ – Il faut quand même avouer qu'avec notre groupe on a été partagé entre une surprise générale, mais aussi une compréhension face à ces difficultés au quotidien et tout ce qu'elle doit gérer aujourd'hui de front. Je sais qu'elle est réellement très partagée entre de la tristesse par rapport aux électeurs mais aussi du soulagement par rapport à toutes les difficultés. Je sais qu'elle voudra rester investie auprès des électeurs, et je voudrais souligner chez elle une empathie dans la situation de chacun et chacune, certainement des cas plus difficiles autour d'elle. Aujourd'hui elle nous a encore fait la preuve que les deux valeurs en tout point supérieures à la politique pour elle, qui étaient la santé et la famille, passaient avant, ce qui est bien normal. Je sais que c'est beaucoup plus anecdotique et qu'elle n'aurait pas aimé que je dise cela mais si on fait le compte des voix de Marie-Thérèse sur les 5 dernières élections, on arrive à plus de 5.000 suffrages arlonais, c'est dire la confiance renouvelée à chaque fois que la population lui a fait. Je sais qu'elle a fait preuve chez nous de beaucoup d'esprit d'équipe en laissant sa place à la dernière législature à Denis, et aussi en ayant partagé un mandat d'échevin avec Georges MEDINGER. Tout cela pour dire que si la politique arlonaise était un jeu de cartes, on pourrait dire que Marie-Thérèse était la Dame de cœur. Pour cela nous pouvons la remercier. Aujourd'hui nous souhaitons bonne chance à Didier pour les nombreuses compétences qu'il devra reprendre de front, on l'aidera dans la mesure de nos moyens, et bienvenue à Pierre-Philippe, qui aura fait en sorte que le nom BALON ne reste pas très longtemps en dehors de cette enceinte mais je suis sûr qu'il se fera très rapidement un prénom.

Monsieur EVEN – Je voudrais être de tout cœur avec Marie-Thérèse parce que c'est une personne que j'ai connu pendant des années. Avoir la charge qu'elle a maintenant, c'est une charge qui n'est pas très loin car dans ma famille il y a des gens aussi qui étaient malades comme cela et qui ne savaient pas se mouvoir. Je lui souhaite surtout bonne chance à elle parce que ça ne doit pas être trop gai.

Monsieur MAGNUS – Est-ce que nous acceptons donc la démission en qualité de Conseillère communale et d'échevine de Marie-Thérèse ? Je suppose que c'est à l'unanimité. Il y a donc lieu de faire en fonction de la règlementation en vigueur.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'accepter l'urgence pour ce point qui ne figurait pas à l'ordre du jour.
- Décide d'accepter la démission de Madame Marie-Thérèse DENIS-TRUM en qualité de conseillère communale et d'échevine.

URGENCE – Installation d'un conseiller communal suppléant

Monsieur MAGNUS - Monsieur le Directeur général m'a préparé la procédure dans ce cas-là qu'il y a lieu de suivre, et donc dans l'ordre de la liste Arlon 2030 et du nombre de voix, c'est effectivement Monsieur Pierre-Philippe BALON qui va maintenant prêter serment en tant que 1er suppléant. Pierre-Philippe est né à Messancy le 26 septembre 1985 et demeure évidemment dans la commune d'Arlon, rue de Diekirch 80. Il réunit toutes les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incompatibilité prévus par les articles du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation. Il est donc proposé au Conseil communal d'arrêter Monsieur Pierre-Philippe BALON en tant que Conseiller communal, et que toutes les conditions sont validées.

Monsieur Pierre-Philippe BALON – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'accepter l'urgence pour ce point qui ne figurait pas à l'ordre du jour
- Décide d'arrêter : 'Les pouvoirs de Monsieur Pierre-Philippe BALON pré-qualifié, en qualité de Conseiller communal, sont validés.
  Il prête le serment suivant : *« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge »*.
  Il entre immédiatement en fonction et achèvera le mandat de Conseiller communal de Madame Marie-Thérèse DENIS-TRUM.'

URGENCE - Avenant n°1 au Pacte de Majorité

Monsieur MAGNUS - Ces différents éléments sont ou ont été évoqués dans le Pacte de Majorité par un avenant de cette majorité. Je vous demande de voter pour ou contre le Pacte de Majorité. Les compétences de Madame DENIS-TRUM sont intégralement reprises par Monsieur Didier LAFORGE, il n'y a donc rien qui change dans le transfert de compétences éventuelles. Le pacte de majorité est accepté par 16 voix pour et 10 voix contre.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'accepter l'urgence pour ce point qui ne figurait pas à l'ordre du jour
- Décide d'approuver l'avenant n°1 au Pacte de majorité proposé par 16 voix pour et 10 voix contre (M. A. EVEN, M. J-M. TRIFFAUX, Mme I. CHAMPLUVIER, Mme G. FROGNET, M. J-M. LAMBERT, M. M. LAQLII, Mme M. DE GREEF, Melle P. SCHMIT, Mme V.WAGNER, Mme M. NEUBERG).

URGENCE – prestation de serment et installation d'un échevin

Monsieur MAGNUS - Le Pacte de majorité ayant été accepté je demande maintenant à Monsieur LAFORGE de venir devant moi. Monsieur LAFORGE dont la candidature a également fait l'objet de recherches approfondies par notre Directeur général. Il estime que toutes les conditions sont réunies pour faire en sorte que Monsieur LAFORGE remplisse les fonctions d'échevin, et je lui demande donc prêter serment.

Monsieur Didier LAFORGE – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'accepter l'urgence pour ce point qui ne figurait pas à l'ordre du jour
- Décide d'arrêter : « Les pouvoirs de Monsieur Didier LAFORGE, préqualifié, en qualité d'échevin, sont validés.
  Il prête le serment suivant : *« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge »*.
  Il entre immédiatement en fonction et achèvera le mandat d'échevin de Madame Marie-Thérèse DENIS-TRUM, dont la démission a été acceptée. »

1. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de Travaux : En présence de l'auteur de projet, l'AIVE : Egouttage, renouvellement de la distribution d'eau et réfection de la voirie rue Hammelsmarsch et rue de l'Eau à Barnich. Approbation des conditions et du mode de passation du marché conjoint.

Ce point est retiré de l'ordre du jour de ce Conseil et il sera présenté à une séance ultérieure.

2. ADMINISTRATION GENERALE - Approbation du procès - verbal de la séance précédente.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal du 18 décembre 2018.

3. ADMINISTRATION GENERALE - Communication d'ordonnances de police de règlementation de la circulation.

Monsieur MAGNUS - Vous verrez apparaître cela tous les mois. Ce sont toutes les ordonnances que l'on prend et il n'y a en général pas beaucoup de commentaires à faire dessus. Le Code de la Démocratie locale nous oblige à les communiquer aux Conseillers communaux et c'est ce que nous faisons en général en début de Conseil communal.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

- Le 14 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Moulin à Huile à Viville, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de filet au bord de voirie en date du 12.11.2018 à 07h00 au 16.11.2018 à 17h00.

- Le 14 novembre : réglementant la circulation des véhicules à la route de Luxembourg, 107 à Arlon – fouilles en trottoir et parking en date du 14.11.2018 à 07h00 au 23.11.2018 à 18h00 et rue Halbardier, 81 à Arlon – traversée de voirie, en date du 12.11.2018 à 07h00 au 20.11.2018 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de gaz pour le compte d'Ores.

- Le 14 novembre 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de la Poste, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison par camion, en date du 20.11.2018 à 09h00 au 20.11.2018 à 14h00.

- Le 14 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Henri Busch, 65 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 17.11.2018 à 10h00 au 17.11.2018 à 12h00.

- Le 14 novembre 2018 : réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules à la rue François Boudart, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 08.11.2018 à 08h00 au 23.11.2018 à 16h00.

- Le 14 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules au Square Albert 1er à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remise en état des joints de châssis et gouttières (placement d'une nacelle), en date du 13.11.2018 à 07h00 au 20.11.2018 à 19h00.

- Le 14 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Nothomb, 70 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 20.11.2018 à 07h00 au 20.11.2018 à 19h00.

- Le 14 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés au niveau du n°20 au n°22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de démontage d'une citerne, en date du 22.11.2018 à 07h00 au 22.11.2018 à 17h00.

- Le 14 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la route d'Arlon à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de construction d'un collecteur, en date du 19.11.2018 à 07h00 au 19.11.2018 à 16h00.

- Le 14 novembre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue, 40 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 19.11.2018 à 08h00 au 19.11.2018 à 12h.

- Le 14 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la Place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du montage d'une expo, en date du 12.11.2018 à 13h00 au 12.11.2018 à 20h00.

- Le 14 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la Place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la présentation de nouveaux véhicules, en date du 21.11.2018 à 12h00 au 21.11.2018 à 17h00.

- Le 14 novembre 2018 : réglementant la circulation des piétons, à la rue des Martyrs 44, rue du Transept 29 et rue Jean Koch 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation sur réseau, en date du 13.11.2018 à 08h00 au 20.11.2018 à 16h00.

- Le 14 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Semois à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de câbles et conduites pour Ores, en date du 15.11.2018 à 09h00 au 30.11.2018 à 17h00.

- Le 14 novembre 2018 : réglementant la circulation des piétons au croisement de l'avenue du 10ème de Ligne et rue des Espagnols à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de façade pour le placement d'un échafaudage, en date du 14.11.2018 à 09h00 au 14.12.2018 à 17h00.

- Le 14 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Godefroid Kurth 65 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 24.11.2018 à 08h00 au 24.11.2018 à 18h00.

- Le 14 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules Place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la présentation de nouveaux véhicules, en date du 21.11.2018 à 12h00 au 21.11.2018 à 17h00.

- Le 14 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Nothomb au niveau du n°10 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 12.11.2018 à 07h00 au 14.11.2018 à 17h00.

- Le 14 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon, 45 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un container, en date du 16.11.2018 à 07h00 au 19.11.2018 à 16h00.

- Le 14 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 17.11.2018 à 07h00 au 17.11.2018 à 18h00.

- Le 14 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Caserne, 18 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de bois, en date du 17.11.2018 à 12h00 au 17.11.2018 à 23h.

- Le 14 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons à la rue des Faubourgs, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de toiture – placement d'un échafaudage, en date du 19.11.2018 à 07h30 au 26.11.2018 à 17h00, sauf les jeudis car jour de marché.

- Le 14 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Général Patton, 79 à Arlon, et rue de Diekirch 131-135 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 17.11.2018 à 07h00 au 18.11.2018 à 20h00.

- Le 14 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la Place du Docteur Hollenfeltz, 25/2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion, en date du 03.12.2018 à 09h00 au 03.12.2018 fin de l'expulsion.

- Le 14 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Saint-Jean, 1, boite 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion, en date du 20.11.2018 à 09h00 au 20.11.2018 fin de l'expulsion.

- Le 14 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue Fiddericht, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau avec ouverture en accotement pour la SWDE, en date du 21.11.2018 au 27.11.2018.

- Le 14 novembre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue

du Marché au Beurre et Grand Place à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation d'égouttage par chemisage, en date du 28.11.2018 à 06h00 au 28.11.2018 à 19h00.

- Le 14 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules au carrefour du Liedel, en raison d'assurer le bon déroulement d'un dépôt de chantier (matériel, stockage de sable), en date du 12.11.2018 à 07h00 au 30.04.2018 à 18h00.

- Le 16 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules route de Bastonge, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 15.11.2018 à 07h00 au 15.11.2018 à 18h00.

- Le 16 novembre 2018 : réglementant la circulation des piétons et des véhicules à la rue Scheuer, 76 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'un échafaudage, en date du 14.11.2018 à 07h00 au 23.11.2018 à 16h30.

- Le 16 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue Emile Tandel, 10 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau avec ouverture en accotement pour la SWDE, en date du 29.11.2018 à 07h00 au 05.12.2018 à 18h00.

- Le 16 novembre 2018 : réglementant la circulation des piétons et des véhicules à la rue du Musée, 45 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'évacuation de branches, en date du 26.11.2018 à 06h00 au 26.11.2018 à 16h30.

- Le 16 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue d'Alba, 5, bloc B à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 19.11.2018 à 15h00 au 19.11.2018 à 16h30.

- Le 16 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la Grand Rue, 49 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 21.11.2018 à 08h00 au 21.11.2018 à 19h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Dispensaire, 6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 21.11.2018 à 08h00 au 21.11.2018 à 16h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules au Square Albert 1er, n°1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remise en état des joints de châssis et gouttières, en date du 20.11.2018 à 08h00 au 23.11.2018 à 16h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Seymerich à son croisement avec l'Avenue du 10ème de Ligne à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'entretien au niveau des antennes, en date du 21.11.2018 de 07h00 à 19h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Paul Reuter à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'implantation de prélèvement de sol, en date du 23.11.2018 à 07h00 au 23.11.2018 à 18h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 99 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du

22.11.2018 à 07h00 au 23.11.2018 à 20h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des piétons à la rue des Faubourgs, 46-48 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 19.11.218 à 08h00 au 30.11.2018 à 18h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Schoppach, 27 à Arlon, et à la rue de la Semois, 119 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un emménagement, en date du 15.12.2018 à 8h30 au 15.12.2018 à 16h30.

- Le 22 novembre 2018 : autorisa nt le placement d'un échafaudage à la Grand Rue , 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un échafaudage, en date du 27.11.2018 à 07h00 au 14.12.2018 à 18h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Tanneries, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 31.11.2018 à 08h00 au 30.11.2018 à 17h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à l'avenue de Mersch à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de câbles et conduites pour Proximus, en date du 03.12.2018 à 09h00 au 14.12.2018 à 14h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Nicolas Berger, 37 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 23.11.2018 à 06h00 au 23.11.2018 à 15h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue Albert Jamot, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de tranchée en trottoir pour un raccordement, en date du 26.11.2018 à 08h00 au 30.11.2018 à 17h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue et à l'angle de la rue Léopold et Place Léopold (côté Twins) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 26.11.2018 à 11h00 au 26.11.2018 à 17h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Porte Neuve, 38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'endoscopie, en date du 23.11.2018 à 09h00 au 23.11.2018 à 12h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules à l'avenue Numa Ensch Tesch, 11-13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement particulier + pose d'armoire, en date du 26.11.2018 à 07h00 au 14.12.2018 à 16h30. (4 jours de travail).

- Le 22 novembre 2018 : réglementant la circulation des piétons à la rue des Deux Luxembourg à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement particulier gaz et électricité, en date du 26.11.2018 à 07h00 au 21.12.2018 à 16h30 (2 jours de travail).

- Le 22 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules Parc Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de suppression de 4 points lumineux,

en date du 26.11.2018 à 07h00 au 21.12.2018 à 16h30.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Scheuer, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 24.11.2018 à 07h30 au 24.11.2018 à 18h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Léon Castilhon, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation du réseau, en date du 22.11.2018 à 08h00 au 29.11.2018 à 16h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Jean Feller, 7A à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement électrique ORES, en date du 03.12.2018 à 07h00 au 07.12.2018 à 18h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 27.11.2018 à 07h00 au 27.11.2018 à 22h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Semois, 15 à Arlon, fouilles en trottoir en date du 26.11.2018 à 07h00 au 30.11.2018 à 18h00, et à la rue du Maitrank, 32-34 à Arlon, traversée de voirie en date du 27.11.2018 à 07h00 au 07.12.2018 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de gaz pour le compte d'Ores.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch (arrière de la rue des Faubourg, 13) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 22.11.2018 à 11h00 au 22.11.2018 à 20h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Zénobe Gramme, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement de fibre optique, soufflage de fibres, en date du 26.11.2018 à 08h00 au 21.12.2018 à 18h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à Drèves des Espagnols à 6700 Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement d'un lotissement, soufflage et jointage fibres optiques, en date du 26.11.2018 à 07h00, ai 21.12.2018 à 18h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant la circulation des piétons et des véhicules rue du Musée, 45 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'évacuation de branches, en date du 28.11.2018 à 06h00 au 28.11.2018 à 16h30.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Waltzing à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de construction d'un immeuble, en date du 03.12.2018 à 07h00 au 14.12.2018 à 18h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Sesselich, 194 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 07.12.2018 à 07h30 au 07.12.2018 à 18h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Bastogne, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un vide maison, en date

du 26.11.2018 à 08h00 au 30.11.2018 à 18h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Etienne Lenoir, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un vide maison, en date du 21.11.2018 à 08h00 au 24.11.2018 à 18h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant la circulation des piétons et des véhicules à la rue Léon Castilhon, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 26.11.2018 à 11h00 au 26.11.2018 à 17h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la Place du Lieutenant Callemeyn, bâtiment 5 n°7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 19.11.2018 à 14h00 au 19.11.2018 à 17h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 44 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 01.12.2018 à 09h30 au 01.12.2018 à 18h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules au Square Albert 1er, n°1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remise en état des joints de châssis et gouttières, en date du 20.11.2018 à 08h00 au 23.11.2018 à 16h00.

- Le 22 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Saint-Donat, 20 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de nettoyage, en date du 20.11.2018 à 08h00 au 20.11.2018 à 17h00.

- Le 23 novembre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de Buvange à Udange, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de conduite d'eau pour le compte de la SWDE, en date du 25 octobre 2018 à 12h00 au 21 décembre 2018 à 17h00.

- Le 23 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Hamélius, 34 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 12.12.2018 à 07h00 au 12.12.2018 à 17h00.

- Le 23 novembre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de Waltzing à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de châssis, en date du 26.11.2018 à 10h00 au 26.11.2018 à 18h00.

- Le 23 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules Chemin du Jongebësch à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'Allure Libre 2019, en date du 06 janvier 2019 de 07h00 jusque 14 heures.

- Le 27 novembre 2018: réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de Waltzing à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de livraison de châssis, en date du 27/11/2018 à 10h00 jusqu'au 27/11/2018 à 18h00.

- Le 27 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules Drève des Espagnols à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – raccordement de la conduite d'alimentation en eau + traversée de voirie, en date du 28/11/2018 à 07h00 jusqu'au 31/11/2018 à 18h00.

- Le 27 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules au carrefour de la rue de Bitburg et rue des Genêts à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de fouilles et traversée de route, en date du 26/11/2018 à 07h00 jusqu'au 06/12/2018 à 18h00.

- Le 27 novembre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules place du Lieutenant Callemeyn à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 23/11/2018 à 18h00 jusqu'au 24/11/2018 à 19h00.

- Le 27 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules avenue Patton 79 à Arlon et rue de Diekirch 131 – 135 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 24/11/2018 à 18h00 jusqu'au 28/11/2018 à 18h00.

- Le 27 novembre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de Diekirch à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 28 novembre de 09h00 à 11h00.

- Le 27 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules place Léopold en raison des sessions du Conseil Provincial en 2019 pour les dates suivantes : vendredi 25 janvier 2019 (09h00 + 11h00 mercuriale) – vendredi 22 février 2019 (14h00) – vendredi 29 mars 2019 (14h00) – vendredi 26 avril 2019 (14h00) – vendredi 31 mai 2019 (14h00) – vendredi 21 juin 2019 (09h00) – vendredi 06 septembre 2019 (14h00)- vendredi 18 octobre 2019 (14h00) – lundi 21 octobre 2019 (09h00). Budget – Mardi 22 octobre 2019 (09h00). Budget – Mercredi 23 octobre 2019 (09h00). Budget – Vendredi 29 novembre 2019 (14h00) – Vendredi 20 décembre 2019 (09h00).

- Le 27 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules :
  1) Bande d'arrêt du bus des TEC, rue de la Caserne ; en date du dimanche 10/03/2018 de 08h30 à 11h30.
  2) Rue de Seymerich (la totalité), le dimanche 10/03/2018 de 08h30 à 17h30.

- Le 29 novembre 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue Scheuer 116 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison de béton, en date du 26/11/2018 à 07h00 au 30/11/2018 à 17h00 (1 jour de travail).

- Le 29 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue Elterwée 11-13 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 29/11/2018 de 10h00 à 12h00.

- Le 29 novembre 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue de la Semois, 15 à 6700 Arlon en vue d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 28/11/2018 à 09h00 jusqu'au 29 novembre 2018 à 18h00.

- Le 29 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue de Toernich 132 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau avec ouverture en accotement pour la SWDE, en date du 03/12/2018 à 07h00 jusqu'au 07/12/2018 à 18h00.

- Le 29 novembre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue Léopold 2, Grand-rue à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 03/12/2018 de 08h30 à 18h00.

- Le 29 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue des Déportés à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – fouilles en voirie pour raccordement de la SWDE + passage des câbles ORES, en date du 29/11/2018 à 07h00 jusqu'au 04/12/2018 à 18h00.

- Le 29 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Marché au Beurre, 19 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 21/12/2018 à 08h00 jusqu'au 21/12/2018 à 18h00.

- Le 29 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules avenue de Mersch, 71 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 05/12/2018 de 08h00 à 18h00.

- Le 29 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Thermes Romains à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 29/11/2018 à 08h00 jusqu'au 06/12/2018 à 18h00.

- Le 29 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue Emile Tandel 10 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – tranchée en trottoir + pose d'une armoire ras-de-sol, en date du 03/12/2018 à 08h00 jusqu'au 07/12/2018 à 17h00.

- Le 29 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules place Didier, 36 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 30 novembre 2018 de 08h00 à 18h00.

- Le 29 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 07.12.2018 à 08h00 au 07.12.2018 à 12h00.

- Le 29 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Sesselich, 194 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 07.12.2018 à 07h30 au 07.12.2018 à 18h00.

- Le 29 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la Place du Docteur Hollenfeltz, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 01.12.2018 à 08h30 au 01.12.2018 à 19h30.

- Le 29 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules Drève des Espagnols à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux pour Proximus, en date du 03 décembre 2018 à 07h00 au 21 décembre 2018 à 18h00.

- Le 29 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules Drève des Espagnols, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de gaine F.O. à Arlon, en date du 03.12.2018 à 07h00 au 14.12.2018 à 18h00.

- Le 29 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de l'Harmonie et place de l'église, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de passage sur le terrain avec une machine pour des essais de sol, en date du 03.12.2018 de 08h00 à 18h00.

- Le 29 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons à la rue de Sesselich, 222 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection d'un égouttage particulier, en date du 03.12.2018 à 08h00 au 07012.2018 à 18h00.

- Le 29 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Générale, 127 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 08.12.2018 à 08h30 au 09.12.2018 à 18h00.

- Le 29 novembre 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à l'avenue de la Gare, près de la rue Francq, direction des fusillés à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remplacement du poteau, en date du 30.11.2018 à 07h00 au du 04.12.2018 à 18h00.

- Le 29 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Paul Reuter, parking arrière et avant de l'Hôtel de Ville, en raison d'assurer le bon déroulement d'approvisionnement en eau, suite à une coupure, à l'Hôtel de Ville à l'école du centre à Arlon, en date du 04.12.2018 à 07h00 au 04.12.2018 à 16h00.

- Le 29 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la place de l'Yser à Arlon, sur les emplacements de parkings situés sur l'entièreté du triangle côté rue de la Semois, en raison d'assurer le bon déroulement de la fête de quartier 'l'Hiver de l'Yser », en date du 15 décembre 2018 de 08h00 à 24h00.

- Le 30 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, Place Didier, rue du Musée et Place du Docteur Hollenfeltz, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'élagage pour le compte de la Ville d'Arlon, en date du 03.12.2018 à 08h00 au 03.12.2018 à 18h00.

- Le 30 novembre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue Nicolas Berger, 64 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'aménagement extérieur, en date du 30.11.2018 à 12h00 au 14.12.2018 à 18h00.

- Le 30 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 53 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 03.12.2018 à 08h00 au 04.12.2018 à 18h00.

- Le 03 décembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules devant l'ancien lavoir de Heinsch route de Neufchâteau à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du montage de la crèche, en date du samedi 15 décembre 2018 de 08h00 jusqu'au lundi 17 décembre 2018 à 09h00.

- Le 03 décembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue du Maitrank, 32-34 à Arlon, traversée de voirie, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de gaz pour le compte d'Ores, en date du 03.12.2018 à 07h00 au 07.12.2018 à 18h00.

- Le 03 décembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la place du Docteur Hollenfeltz, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 01.12.2018 à 07h00 au 02.12.2018 à 22h00.

- Le 04 décembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Thermes Romains à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 06.12.2018 à 08h00 au 13.12.2018 à 18h00.

- Le 05 décembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Déportés à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fouille en voirie pour raccordement de la SWDE + passage des câbles ORES, en date du 05.12.2018 à 07h00 au 07.12.2018 à 18h00.

- Le 05 décembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la Via Sesmara, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 08.12.2018 à 08h00 au 08.12.2018 à 18h00.

- Le 05 décembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons, à l'avenue Victor Tesch, 79 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 10.12.2018 à 07h00 au 10.12.2018 à 13h00.

- Le 05 décembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 65 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 07.12.2018 à 08h00 au 07.12.2018 à 20h00.

- Le 05 décembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules au Chemin des Mines, 29 à Arlon, en date du 19.12.2018 à 07h00 au 09.01.2018 à 18h00, à la rue des Tilleuls, 2 à Arlon, en date du 13.12.2018 à 07h00 au 20.12.2018 à 18h00, à l'avenue du 10ème de Ligne 5H et 5K à Arlon, en date du 17.12.2018 à 07h00 au 21.12.2018 à 18h00, à la rue du Maitrank, 32 et 34 à Arlon, en date du 14.12.2018 à 07h00 au 19.12.2018 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau avec ouverture en accotement pour la SWDE.

- Le 05 décembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Porte Neuve, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de débouchage, en date du 04.12.2018 à 12h00 au 04.12.2018 à 17h30.

- Le 05 décembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Marquisat, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 03 décembre 2018 à 07h00 au 31 décembre 2018 à 19h00.

- Le 05 décembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de la Caserne, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 14.12.2018 à 08h00 au 14.12.2018 à 17h

- Le 05 décembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules route de Bouillon, 219 et route de Diekirch, 1NC à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement électrique Ores, en date du 10.12.2018 à 08h00 au 14.12.2018 à 18h00.

- Le 05 décembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la route de Bouillon, 219 et route de Diekirch, 1NC à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement électrique Ores, en date du 10.12.2018 à 08h00 au 14.12.2018 à 18h00.

- Le 05 décembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 07.12.2018 à 08h00 au 07.12.2018 à 12h00.

- Le 07 décembre 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue Scheuer du n°83 au n°95 à Arlon (occupation d'une bande de voirie), à la rue Seyler du n°82 au n°74 à Arlon (occupation d'une bande de la voirie), à la rue François Boudart n°4, n°48 et n°56 à Arlon (occupation d'une partie de la voirie et des emplacements), à la rue Sainte Croix n°53 à Arlon (occupation d'une bande de la voirie), rue du Musée/Impasse du Musée à Arlon (occupation d'une bande de la voirie), à l'avenue du 10ème de Ligne (occupation d'une bande de voirie), en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réhabilitation d'égouttage (sans tranchée ouverte).

- Le 07 décembre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans les différentes artères de la Ville à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la 35ème corrida de la Knipchen à Arlon, en date du 26 décembre 2018 de 18h00 à 22h00.

- Le 07 décembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Faubourgs au niveau du n°17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 14.12.2018 à 12h00 au 14.12.2018 à 15h00.

- Le 07 décembre 2018 : réglementant la circulation des piétons à la rue des Capucins, 39-41 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement et du placement d'un monte-charge, en date du 15.12.2018 à 07h00 au 15.12.2018 à 15h00.

- Le 07 décembre 23018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue François Boudart, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 14.12.2018 à 08h30 au 14.12.2018 à 17h00.

- Le 07 décembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Martyrs, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 10.12.2018 à 07h00 au 10.12.2018 à 18h00.

- Le 07 décembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 12.12.2018 à 07h00 au 21.12.2018 à 18h00.

- Le 07 décembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la route de Luxembourg (N4 – Autelbas) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'entretien au niveau des antennes, en, date du 31.12.2018 de 07h00 à 19h00.

- Le 07 décembre 2018 : réglementant la circulation des piétons à l'école de Freylange, avenue de Pforzheim, 68 à Arlon, en raison d'assurer la sécurité des écoliers, en date du 06 décembre 2018 à 08h00 jusqu'à la fin des travaux.

- Le 07 décembre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un emménagement, en date du 08.12.2018 à 14h00 au 08.12.2018 à 18h00.

- Le 07 décembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Centre 54NC et Chemin du Glissisbourg à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement gaz pour Ores, en date du 10.12.2018 à 08h00 au 13.12.2018 à 15h00.

4. ADMINISTRATION GENERALE - Délégation du Conseil communal vers le Collège communal en matière de marchés publics.

Monsieur MAGNUS – L'objectif est évidemment de faciliter la prise de décision dans les communes, que toutes les décisions qui doivent être prises ne doivent pas l'être nécessairement au sein du Conseil communal. On vous propose de prolonger ce que nous avions déjà lors de la dernière législature et je tiens d'ailleurs à vous rappeler ces règles qui sont des exceptions aux règles du marché public. Dans le cadre du budget ordinaire, c'est-à-dire des dépenses normales comme par exemple l'achat de mazout, la délégation au Directeur général ou à un autre fonctionnaire est limitée au marché public d'un montant inférieur à 3.000 €. Pour ces marchés inférieurs à 3.000 € cela ne doit pas faire l'objet d'une décision du Collège ou d'une décision du Conseil communal, qu'il puisse faire cela tout seul. La délégation au Collège, pas de limite de montant prévu légalement mais nous sommes au budget ordinaire et non extraordinaire. Si nous devons acheter un véhicule, vous verrez que les règles sont un peu différentes. La deuxième exception est l'article L1222-3 qui dit que pour le budget extraordinaire, où ce sont des dépenses un peu plus importantes, dans une commune entre 15.000 et 49.999 habitants, les seuils ne sont pas inchangés non plus, la délégation du Collège communal est limitée à 30.000 € et la délégation Directeur général est limitée aux marchés publics à un montant inférieur à 1.500 €. Le montant est beaucoup moins élevé pour le Directeur général. C'est ici pour les marchés publics à l'extraordinaire pour un montant de 30.000 € puisque notre commune a entre 15.000 et 49.999 habitants. C'était déjà quelque chose qui existait avant, rien n'a changé, cette délégation de compétences n'est valable que pour une législature et on doit donc revoir cela au début de la législature, dans la mesure où vous marquez votre accord.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er
De donner délégation de ses compétences de choix du mode de passation et fixation des conditions des marchés publics et des concessions de travaux et de services, visées à l'article L1222-3, par. 1 CDLD, au Collège communal pour les marchés publics et concessions relevant du budget ordinaire.

Article 2
De donner délégation de ses compétences de choix du mode de passation et fixation des conditions des marchés publics et des concessions de travaux et de services, visées à l'article L1222-3, par. 1 CDLD, au Collège communal pour les marchés publics et concessions relevant du budget extraordinaire, dont la valeur est inférieure à 30.000 euros hors TVA.

Article 3
La présente délibération de délégation est arrêtée sans limitation de durée, mais est révocable à tout moment par le Conseil communal.

5. ADMINISTRATION GENERALE Motion contre la suppression des trains entre Libramont et Arlon en soirée.

Monsieur MAGNUS - Je veux seulement remettre ce point non pas à une prochaine fois, mais je vais attendre que Madame GOFFINET soit là puisque c'est elle qui a rédigé véritablement la mention. Je voudrais qu'elle nous en parle et elle pourra éventuellement être là pour nous en parler. Vous savez qu'elle défend également cela au niveau du Fédéral et donc nous reprendrons ce point-là dès qu'elle est là.

6. ADMINISTRATION GENERALE Attribution d'un titre honorifique.

Monsieur MAGNUS – Je crois que ce point fera plaisir aux plus anciens qui se trouvent dans cette salle. C'est l'attribution d'un titre honorifique à celui qui occupait la place de Cédric LECLERCQ il y a encore quelques mois puisqu'il a pris sa pension le 1er mai, à notre Directeur général que je pourrais bientôt appeler 'honoraire' dans la mesure où vous marquez votre accord. Je vous propose simplement d'attribuer le titre honorifique de sa fonction à Philippe DEFRANCE, qui a assumé brillamment les fonctions de secrétaire communal et de directeur général durant 32 ans. C'est un sacré défi qu'il a relevé avec brio au sein de cette assemblée. Je suppose que vous êtes tous d'accord pour lui attribuer cette distinction honorifique.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer le titre de « Directeur général honoraire de la Ville d'Arlon » à Monsieur Philippe DEFRANCE.

\+ + +

19h20 : Madame Anne-Catherine GOFFINET, Conseillère, entre en séance

\+ + +

7. CPAS : Approbation du budget pour l'exercice 2019.

Madame NEUBERG – De plus en plus de personnes de tout horizon, de toute génération, en manque de ressources de survie viennent frapper aux portes du CPAS. Pour toutes ces personnes, s'adresser à un CPAS pour demander une aide financière ou pour bénéficier d'un accompagnement social constitue en soi une démarche difficile. Du côté de l'institution un objectif double s'impose. Le premier est d'assurer à toute personne qui s'adresse au CPAS d'obtenir une réponse concrète qui lui permette de mener une vie conforme à la dignité humaine. Le second est de participer au niveau de la collectivité à un vivre ensemble juste et pérenne, équilibrant les droits des uns et des autres. Au travers d'un budget annuel le CPAS présente les moyens et les actions qu'il va mettre en œuvre pour aider celles et ceux qui en ont le plus besoin. Le dernier budget de cette législature a un goût particulier puisqu'il s'agit d'un budget de transition entre 2 législatures et qu'il sera mis en œuvre par un nouveau Conseil de l'Action sociale. En 2019 j'ose espérer que la politique du CPAS d'Arlon sera une fois de plus axée sur les réponses à apporter aux demandes et aux besoins des bénéficiaires, des membres du personnel ainsi que toutes celles et tous ceux qui font appel à ses services. Le budget que je vous présente aujourd'hui se trouve évidemment dans cette lignée. Pendant plus de 6 ans la volonté politique de ce conseil a toujours été de mettre en avant la solidarité en mesurant les risques dans ses actions, en axant toutes ses décisions vers de nouveaux projets qui répondent à une réalité de terrain. Ce budget 2019 peut dès lors être considéré comme un pari sur le futur. Ce sera donc au travers de ce nouvel enjeu que je souhaite ici dresser les grandes lignes de l'action du CPAS d'Arlon pour l'année 2019. Le budget 2019 en chiffres : au service ordinaire le montant de ce budget s'élève à 14.797.840 €. Ce budget 2019 est également équilibré grâce à un boni présumé qui s'élèvera à 119.599 €. Un accord a été formulé sur ce montant en concertation Ville-CPAS le 6 novembre 2018, et l'intervention communale a été plafonnée à 3.355.950 €, qui est inchangée depuis 2016. Il est important de mentionner que la dotation communale représente 22,68 % de ce budget, soit 113,17 € par habitant de la commune d'Arlon, ce qui est bien en dessous de la moyenne de la Région wallonne qui se trouve à 137 € par habitant. Par rapport au budget ordinaire 2018 hors facturation interne, on note une diminution de 123.311 €, soit une diminution de 0,84 % qui a été prévue au budget 2019 et qui se ventile

comme suit : les frais de personnel s'élèvent à 50,81 % hors article 60, les frais de transfert pour 31,65 %, les frais de fonctionnement pour 9,21 %, une dette à 6,57 % et une facturation interne à 1,76 %. Au niveau des dépenses de personnel, nous avons une augmentation de 141.545 €. Nous avons donc une indexation de 2 % à partir du 1er octobre 2018 et qui va évidemment se répercuter sur toute l'année 2019. La mise à la pension de la directrice générale, d'ailleurs je la remercie d'être présente aujourd'hui, ainsi que la nomination du nouveau directeur général à partir du 1er janvier 2019, qui a une ancienneté pécuniaire moins importante. A noter également que le poste qu'il occupe aujourd'hui de directeur général adjoint sera remplacé par un poste d'attaché spécifique A1. Nous aurons également la mise à la pension d'un agent statutaire qui sera remplacé, ainsi que le départ d'un agent non prolongé. De nouveaux engagements : nous aurons des reprises de temps de travail, une évolution de carrière qui est prévue pour l'Atelier, le service social, le fond énergie, la Résidence de la Knipchen, le centre d'accueil de jour, le Pré-en-Bulle, l'Arlonnette, l'insertion sociale et socio-professionnelle, et nous aurons également différents agents qui passeront en contrat à durée indéterminée dans les fonctions d'auxiliaire professionnel, éducateur et agent de réactivation. Vous avez ici une ventilation des dépenses de personnel avec évidemment le poste le plus important qui est représenté par la Maison de Repos et les services qui appartiennent. Au niveau des dépenses de fonctionnement nous avons évidemment le Solid'Arlon qui se fait tous les 2 ans. Il vient de se faire en 2018 et sera reprévu en 2020. Pour 2019 nous ne mentionnons donc pas ces 20.000 € qui étaient prévus cette année-ci. Le plan d'action préventive en matière d'énergie, qu'on appelle plus communément le PAPE, représente ici 40.000 €. Nous observerons une diminution des frais de fonctionnement à la Résidence de la Knipchen qui est due à une répartition des frais entre les différents services, le centre d'accueil de jour, la résidence-service, l'Arlonnette et le service des repas à domicile, mais également l'Atelier ou encore l'aide sociale. Nous aurons également les dépenses de transfert : nous avons 80.000 € en moins au niveau de l'aide sociale qui est spécialement la loi de 65, donc ce sont les personnes étrangères qui bénéficient d'une intervention du CPAS depuis les réformes de Maggie DE BLOCK en son temps. Il y a évidemment ce nombre de personnes qui a fortement diminué. Une diminution de 140.000 € au niveau de l'insertion socio-professionnelle et ce sont essentiellement les personnes qui sont sous contrat article 60. Aujourd'hui il y a une vue un peu plus d'ensemble sur les personnes : actuellement nous avons les personnes qui doivent d'abord bénéficier d'une insertion sociale plus longue avant d'arriver en insertion socio-professionnelle. C'est la raison pour laquelle il y a moins de personnes mises à disposition parce qu'elles doivent d'abord être prêtes avant de pouvoir entrer sur le marché du travail, tel que le contrat article 60 le prévoit. Vous voyez ici que les dépenses de transfert sont essentiellement, au niveau des CPAS, basées sur le service social où l'aide sociale est octroyée, mais également sur l'insertion socio-professionnelle. Cela représente 97 % des dépenses de transfert. Au niveau de la dette nous avons des diminutions de charges d'emprunt et une révision des taux pour la résidence de la Knipchen et les services généraux. Nous avons donc une diminution de 21.655 €. La dette est ventilée essentiellement sur la maison de repos. Quelques mots sur la facturation interne qui est relative au PIIS étudiants et généraux : nous avons une diminution en facturation interne car nous avons une diminution du nombre de résidents qui bénéficient encore des tarifs préférentiels de la Maison de la Knipchen. Au niveau de l'extraordinaire, le budget s'élève à 270.200 €. Il faut souligner que ces investissements sont prévus et surtout financés par fonds propres. Nous avons réinscrit des dépenses, à savoir l'achat d'une pointeuse, mais également augmenté de 10.000 €. On passe donc en 2019 à 110.000 € pour l'extension de la Résidence de la Knipchen. C'est surtout l'étude de faisabilité et la pré-étude. Quelques machines également pour le lavoir 'l'Arlonnette' à remplacer si le besoin se fait sentir, et des travaux de conformité de la cabine haute tension. Nous aurons des investissements prévus en matériels informatique et technique pour la résidence de la Knipchen, et du matériel technique pour le service des repas à domicile. Vous le savez, il y a les chiffres, et puis il y a les projets. Moi-même ainsi que l'ensemble des membres du Conseil ne mettront pas en pratique mais je me suis permis d'attirer l'attention du

futur conseil sur quelques priorités. Tout d'abord la réforme des APE : la fin du dispositif régional des APE est annoncée au plus tard pour 2021. En novembre je lisais sur le portail de la Région wallonne que la réforme prendrait cours au 1er janvier 2020. A ce jour le vote est suspendu dans l'attente d'un avis express du Conseil d'Etat, à la demande de la majorité. Pas plus tard que ce matin je lisais que le Conseil d'Etat refusait de rendre un avis en urgence et prendra donc le délai nécessaire des 30 jours pour statuer. De nombreux emplois du CPAS d'Arlon sont concernés par la réforme : au 30 septembre 2018, parmi les 182 agents du CPAS, le CPAS emploie 72 agents, c'est-à-dire 55 équivalents temps plein sous statut APE grâce auxquels l'institution bénéficie d'un subside de 618.740 € par an, l'équivalent approximativement à 200 points APE. Malheureusement, sur base des dernières informations récoltées le décret du Ministre JEHOLET ne prévoit aucun dispositif de remplacement des aides à l'emploi après 2021, alors qu'il s'agit d'un véritable soutien aux institutions publiques et est indispensable à l'organisation de certains services et activités essentielles à la population. Cette réforme doit amener les futurs décideurs à une réflexion en profondeur sur les aides à l'emploi, en exigeant un mécanisme alternatif de soutien. Ce projet de réforme du dispositif APE a perdu son essence-même qui consistait à créer des emplois. Le second point est le second pilier pension : depuis plusieurs années le CPAS a entamé une réflexion quant aux conséquences de la réforme des pensions sur le personnel. De nouvelles mesures viendront impactées l'organisation mais également les finances du CPAS. Afin de ne pas dévaloriser le personnel qui aurait une carrière importante en tant que contractuel, l'analyse nous a conduits à considérer l'instauration d'un second pilier pension qui pourrait être la solution afin de valoriser toutes les années déjà effectuées par le personnel, et continuer d'investir dans une pension décente pour le futur. Des provisions ont également été prévues depuis plusieurs années afin de faire face à ces mesures ainsi qu'à la préparation du second pilier. Le troisième point est la nouvelle extension de la maison de repos, qu'on appelle plus communément 'Cantou'. C'est une structure d'accueil pour personnes désorientées. L'accord de principe dont le CPAS bénéficie pour l'exploitation supplémentaire de 21 lits, a dirigé le conseil vers une nouvelle opportunité de diversifier les services à la personne âgée et de répondre à un nouveau besoin de la population. Le cahier spécial des charges a été réfléchi, une présentation des auteurs de projet a été organisée. Néanmoins, et suite aux avis des services concernés, une réflexion supplémentaire quant à l'emplacement optimal de l'extension de la maison de repos, et la création d'un service Cantou dédié à la personne désorientée, doit se poursuivre avec une priorité quant à l'organisation du service. En vue de donner les moyens nécessaires à ce projet, 500.000 € ont déjà été transférés du Fond de réserve ordinaire vers le Fond de réserve extraordinaire lors de la première modification budgétaire il y a quelques semaines. La redistribution des invendus alimentaires et le réaménagement des anciens locaux de l'Arlonnette : depuis 2014, la redistribution des invendus alimentaires qui sont récoltés auprès des moyennes et grandes surfaces de la ville d'Arlon grâce à une excellente collaboration et à un partenariat que l'on peut qualifier de public-privé, doit continuer à se développer. Afin d'accueillir le bénéficiaire dans un local plus adapté et plus conviviale, le CPAS d'Arlon a participé à deux appels à projet, afin de procéder dans le futur à des aménagements supplémentaires en terme de matériel et de fourniture (des frigos, congélateurs, étagères, peintures, petit mobilier) qui contribueront à une superbe réalisation. N'oublions pas que nous redistribuons 21 kilos d'invendus alimentaires par jour, et c'est 22 tonnes par an via le fonds d'aide alimentaire. Le point suivant est l'énergie : de plus en plus confronté à des demandes d'intervention du fonds d'énergie, que ce soit gaz, mazout ou électricité, mais aussi du fonds social de l'eau, une des priorités du CPAS d'Arlon doit être l'information via le défi énergie, mais pas seulement… il faut aller à la rencontre de la population en valorisant les petites gestes du quotidien en matière d'isolation, de consommation. La prise en charge de factures via le CPAS doit être un levier, mais expliquer davantage, sensibiliser et mettre l'information à disposition de tous doit être la finalité. La requalification de 5 lits du centre d'accueil de jour en centre de soin de jour : le centre d'accueil de jour est agréé aujourd'hui pour un accueil de

10 personnes. Il a ouvert ses portes en juin 2016, et après un peu plus de deux ans il est un fait qu'il a trouvé son rythme de croisière. Aujourd'hui son taux d'occupation, depuis le mois de janvier 2018, est passé de 66 à 79 %. Afin de s'adapter aux besoins réels et aux pathologies plus lourdes qui nécessitent des soins des personnes accueillies, une demande pour requalifier 5 places de centre d'accueil de jour en centre de soin de jour pourrait être introduite dans les prochaines semaines. Sur base d'une fréquentation journalière de 5 personnes dont le profil nécessiterait des soins, les conséquences directes seraient un meilleur financement de l'INAMI, mais également une nouvelle affectation des membres du personnel du type infirmier et KEL (Kinésithérapeute, Ergothérapeute et Logopède). Les jeunes : les jeunes et les étudiants ont été depuis de nombreuses années une priorité du Conseil de l'Action sociale. Lorsqu'à leur majorité ils se retrouvent en difficultés, qu'elles soient financières ou familiales, et souhaitent poursuivre des études, le CPAS a toujours été un tremplin, afin de leur donner les mêmes droits et la même chance de réussite dans la vie. Dans la signature d'un PIIS, le jeune s'engage à respecter les conditions de l'aide sociale et de mettre tout en œuvre pour réussir ses études. Le suivi par les assistants sociaux est maintenu, même à distance, afin de maintenir un contact et un accompagnement adaptés. Le CPAS doit poursuivre dans cette démarche et évaluer la possibilité d'octroyer d'autres aides supplémentaires afin d'offrir à chaque jeune un avenir où tout est possible, la meilleure voie vers une insertion professionnelle durable. L'insertion : il faut continuer à invertir dans nos dispositifs sociaux, et notamment les mises à l'emploi via le contrat article 60, afin de poursuivre le travail initié depuis de nombreuses années, tant à l'insertion sociale qu'en insertion socio-professionnelle, et aider les personnes à sortir de l'aide sociale et à recouvrer en autonomie. Il s'agit d'un investissement fondamental pour le bien-être, l'épanouissement des bénéficiaires, que le CPAS accompagne au jour le jour. Un dernier mot sur la communication : depuis plusieurs années l'information et la communication ont trouvé une place de choix au CPAS d'Arlon, via un nouveau site internet d'une part, ainsi qu'une page Facebook. Les offres d'emploi ainsi que les informations publiées sur ces deux médias offrent une visibilité idéale à l'institution et un accès gratuit, facile, sans besoin de franchir les portes du CPAS d'Arlon pour chaque personne. Communiquer, c'est exister. Il est indispensable de continuer à développer ces outils afin de maintenir ce lien avec le bénéficiaire et toute personne qui pourrait avoir recours à ces services. Je ne voudrais pas conclure la présentation de ce budget ce soir sans remercier Madame Claire BASTIEN, la directrice générale, pour qui se sera également la dernière présentation de budget. Je remercie également Madame Chantale THIRY, la directrice financière, et Jean-Michel BALON, le directeur général adjoint, pour quelques discussions passionnées que nous avons eues lors de l'élaboration de ce budget. Je remercie également les chefs de services, les membres du personnel du CPAS pour leur travail au quotidien, leur dévouement, leur soutien et surtout la mise en œuvre de tous les projets réalisés et ceux à venir. Je vous remercie.

Monsieur MAGNUS - Merci aussi à vous pour le travail et le sérieux que vous avez mis à votre tâche durant ces 6 dernières années, et pour la manière dont les choses se sont déroulées également dans le cadre des concertations Ville-CPAS qui se sont tenues pendant cette dernière législature. Je m'associe à tous ces remerciements, même si j'ai déjà pu le faire en d'autres circonstances puisque nous avons fêté il y a quelques jours Madame BASTIEN pour sa mise à la pension. Que tout se passe bien pour vous, Madame BASTIEN, et je vous remercie également pour toutes ces années passées à la direction de cette institution fondamentale et importante pour la solidarité de notre commune. Je vais vous demander maintenant si vous êtes d'accord de voter ce budget, je rappelle simplement qu'il a été voté je suppose à l'unanimité par l'ensemble des Conseillers CPAS.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le budget pour l'exercice 2019 du CPAS, tel qu'il a été approuvé en séance du 21 novembre 2018 au Conseil de l'Action Sociale.

8. CPAS : Approbation de la modification du statut administratif.

Madame NEUBERG - En fait, on modifie deux chapitres. Le chapitre 10 qui concerne le régime de congés et de vacances annuels. On intègre simplement une ligne supplémentaire dans le statut puisque nous n'avions pas mentionné les congés annuels du personnel en congés pour prestations réduites en cas de maladie. Il n'était pas proratisé donc on intègre cette partie-ci. Il faut savoir que c'est passé en concertation syndicale tant à la Ville et également concertation Ville-CPAS. La modification de l'article 92 concerne quant à elle le report des vacances annuelles dans le temps. C'est essentiellement pour les personnes qui sont mises à disposition dans le cadre de l'article 60, car il arrive parfois que chez l'utilisateur il y ait des congés annuels qui soient prévus. Ici nous voulons évidemment intégrer cette possibilité de savoir quel est à l'avance le nombre de congés qui peut être passé dans la catégorie des congés annuels de l'utilisateur. Nous avons également deux modifications au niveau du statut pécuniaire. Ici c'est la section 13 'prime et qualification infirmier en gériatrie-infirmier en soins palliatifs'. Vu que c'est une mesure qui est financée par l'INAMI nous permettons au personnel infirmier qui aurait une formation spécifique tant en gériatrie qu'en soins palliatifs de pouvoir valoriser cette formation, et évidemment nous leur rétribuerons l'allocation qui est prévue à cet effet. Quant à l'article chapitre 6, étant donné que le congé parental n'a plus d'impact pour le calcul du pécule de vacances, on permet d'assimiler le congé parental pour ce pécule, et c'est simplement une question de re-modification du texte.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver ces délibérations du Conseil du CPAS du 21 novembre 2018 dont question ci-dessus.

9. CPAS : Approbation de la modification du statut pécuniaire.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver ces délibérations du Conseil du CPAS du 21 novembre 2018 dont question ci-dessus.

10. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de travaux : aménagement de parking et d'une voie d'accès à l'école de Frassem. Approbation du cahier des charges et des conditions modifiés.

Madame GOFFINET – C'est une modification du cahier des charges. Le dossier était déjà passé pour validation au niveau du Conseil communal au mois d'avril, et il y a deux Conseils communaux d'ici on a aussi présenté le dossier de l'école de Frassem. Suite à l'extension de l'école de Frassem il s'avère qu'il y a une petite modification à apporter dans le dossier puisque l'entrée sera un peu déplacée. Ce sera de prévoir notamment une place de parking plus près de la future entrée, et d'autre part d'abaisser le trottoir à certains endroits.

Monsieur MAGNUS - Le corps même du projet a déjà été accepté par le Conseil communal il y a quelques semaines. C'est donc simplement une modification pour l'accès PMR.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide,

Article 1er :
D'approuver le cahier des charges N° MT-PNDAPP/18-1550 et le montant estimé modifiés du marché "Aménagement de parkings et d'une voie d'accès à l'école de Frassem", établis par

l'auteur de projet, GNI CONSULTING, Rue Nouvelle, 4 à 6724 MARBEHAN. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 239.886,85 € hors TVA ou 254.280,06 € TVA 6% comprise.

Article 2 :
De maintenir le mode de passation du marché (procédure négociée directe avec publication préalable) et les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que détaillés dans le cahier spécial des charges.

Article 3 :
De financer cette dépense par le crédit inscrit budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 722/731-60/20187036 qui sera augmenté lors de la prochaine modification budgétaire.

5. ADMINISTRATION GENERALE Motion contre la suppression des trains entre Libramont et Arlon en soirée.

Monsieur MAGNUS - Je laisse maintenant la parole à Madame GOFFINET pour le point 5. Je vous ai dit tout à l'heure que je souhaitais qu'elle présente ce point, qui est une motion contre la suppression des trains entre Libramont et Arlon, ou plutôt la mise en place d'un service de bus.

Madame GOFFINET - Cela fait beaucoup débat dans la presse, la suppression des deux derniers trains de la ligne 162 qui va durer jusqu'à la mi-septembre 2020. Il me semble que c'est intolérable alors que nous sommes dans une société promouvant le développement durable, dans le respect de nos concitoyens du sud de la Province, dans le fait de relier deux capitales. Il a donc été proposé 7 propositions de motion pour rendre attentif non seulement les Ministres concernés mais également le comité de direction et le Conseil d'administration de la SNCB leur demandant de bien vouloir mettre un service de bus à disposition pour couvrir le tronçon Libramont-Marbehan-Arlon et Arlon-Marbehan-Libramont d'une part, et d'avoir la garantie qu'après les travaux il y ait toujours ces trains. Ce qui peut nous pendre au nez c'est qu'une fois les trains supprimés, de moins en moins de personnes seront motivées pour reprendre ces trains. Dès lors il risquerait d'avoir une suppression à terme de ces trains. J'avais interrogé le Ministre à ce sujet, et je n'ai jamais de réponse ou confirmation notamment sur le fait qu'après les travaux les trains qui ont été supprimés réapparaissent dans l'horaire. La troisième demande porterait sur le fait d'envisager les possibilités au niveau d'Infrabel d'étudier les mesures pour réduire le temps des travaux. Il faut savoir que ça ne s'est jamais vu en Wallonie, ni même en Belgique, d'avoir des durées de travaux telles qu'on ait une suppression de trains sur une aussi longue période. Je pense donc que c'est totalement inadmissible et on ne peut pas cautionner cela.

11. BIENS COMMUNAUX – Vente de gré à gré de la chapelle Saint-Rombaut sise à Sesselich : décision de principe.

Monsieur MAGNUS - C'est ici une décision de principe et j'insiste bien là-dessus parce que nous souhaitons vous proposer la vente de cette chapelle, mais à des conditions qui sont bien précises. C'est un élément de patrimoine et nous souhaitons en tout cas le garder en tant que tel dans le cadre de notre commune. Nous avons donc pris contact avec l'Évêché de Namur, tel que la procédure l'implique, qui nous a dit que l'édifice était non-affecté au culte public, qu'ils

ont marqué leur accord pour la vente de cette chapelle pour autant que ceux qui l'achètent s'engagent à restaurer la chapelle et à maintenir son autorité cultuelle. Pour ceux qui la connaissent ils savent qu'elle n'est pas en état de première fraicheur, c'est un bâtiment ancien de 1622 sur notre commune donc on tient à ce patrimoine. Nous vous proposons simplement de marquer un accord de principe mais nous serons particulièrement attentifs dans l'acte de vente et dans la convention qui va devoir être représentée d'ailleurs devant vous, afin que cette chapelle garde effectivement la destination qui est la sienne, que les époux qui la restaurent permettent encore l'accès à des citoyens qui le souhaitent de pouvoir la visiter, voire l'occuper ou l'utiliser. C'est pour nous fondamental, et que cette clause qui sera inscrite dans l'acte de vente soit reconduite et reprise par d'éventuels ayants droit, c'est-à-dire des gens qui rachèteraient par la suite ce bien immobilier en cas de disparition des époux, et qui se sentent capables de continuer à maintenir le bien dans l'état dans lequel on souhaite le voir se réaliser. Les époux s'engagent à en faire un lieu cultuel et, c'est leur lettre que je vous lis ici, à maintenir la vocation religieuse, culturelle et sociale. Ça reviendra devant vous avec le projet d'acte et je vous propose de marquer notre accord à ce moment-là, dans la mesure où ces conditions sont évidemment réalisées et reprises dans l'acte de vente.

Monsieur LAQLII – Les conditions que l'on va mettre dans l'acte de vente restent-elles valables si l'on passe d'une génération à une autre ?

Monsieur MAGNUS - Je veux que l'on trouve en tout cas le moyen juridique, et je compte sur le Directeur général de le trouver avec le notaire ou le Comité d'acquisition qui sera éventuellement chargé de passer l'acte, pour que cela passe aux ayants droit, c'est-à-dire ceux qui auront les droits sur le bien dans les années, je dirais même les dizaines d'années, et les siècles qui viennent.

Monsieur LAMBERT – Est-ce qu'il y aura des contraintes de rénovation, je vais caricaturer, mais par exemple le choix de la couleur ?

Monsieur MAGNUS - Elle devra s'inscrire dans le cadre d'un permis. Il est évident qu'il y aura des contraintes, ils ne pourront pas la mettre par exemple en vert pomme.

Monsieur KIAME – Est-ce qu'il y a moyen de mettre une date pour qu'ils commencent la restauration ? C'est pour éviter que l'on retrouve cette église en ruine avant le début de la restauration.

Monsieur MAGNUS - On pourrait mettre un délai raisonnable. Il faut voir avec les techniciens de manière à leur dire que les travaux de consolidation de cette chapelle doivent avoir lieu dans les 6 mois ou quelque chose comme ça.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide du principe de la vente de gré à gré de ce bien à M.M. VAN ERMENGEM-DE-CLERCK, au prix de 6 200 euros.

Le projet d'acte avec toutes les conditions de vente sera présenté pour approbation lors d'une prochaine séance.

12. BIENS COMMUNAUX – Acquisition pour cause d'utilité publique de l'immeuble sis Grand-rue : accord de principe.

Monsieur MAGNUS - L'ensemble du Conseil et le Collège actuel ont voulu continuer à investir dans la Grand-Rue, et je me souviens de questions posées au sein de cette enceinte en disant : « Lorsque nous avons acheté la cellule occupée maintenant par Tralala, est-ce que vous avez continué dans cette direction-là ? » On avait répondu que oui, mais il y a eu les affaires courantes, les affaires prudentes, la période électorale, … Mais nous avons négocié avec les propriétaires, le groupe Blokker, pour éventuellement racheter cet immeuble qui, il faut bien le dire, se trouve déjà depuis plusieurs années dans un état qui ne s'améliore pas et qui ne donne pas une belle vue à l'entrée de notre Grand-rue. Aujourd'hui on vous propose d'acheter cet immeuble Blokker pour un montant de 250.000 €. Nous avons évidemment demandé au Comité d'acquisition d'évaluer la valeur de cet immeuble, et je peux vous dire simplement sans trahir de grands secrets que le montant du Comité d'acquisition était bien supérieur au montant sur lequel nous avons trouvé un accord avec la société Blokker. Je vous demande ici de nous permettre de continuer la négociation. Ne me demandez pas aujourd'hui ce que l'on va en faire car ça fera l'objet de débats ici dans cette assemblée, il n'y a pas encore d'affectation de prévue, même s'il y a déjà certaines idées qui peuvent apparaitre à gauche et à droite. Je trouve que c'est une négociation autour d'un bon prix car ça fait des années que c'est là. Je vous rappelle également que ça fait l'objet pour ceux qui y ont participé à toute la réflexion relative à la rénovation urbaine. La réflexion est terminée puisque le dossier a été envoyé à la Région wallonne pour reconnaitre cette opération de rénovation urbaine, mais on espère que cela arrivera le plus rapidement possible. Dans cette opération de rénovation urbaine, il y a 14 fiches-projet, soit 14 endroits où l'ensemble de ceux qui participaient à cette réflexion sur la rénovation urbaine, tout parti confondu, et même des gens venant de l'extérieur du monde politique ont planché durant 10 soirées. La reprise de Blokker fait partie d'une de ces fiches-projet. Est-ce que nous allons pouvoir obtenir des subsides pour l'achat et pour les travaux ? Je ne sais pas. Ça dépend quand l'opération de rénovation urbaine sera acceptée. Si elle est acceptée avant, et qu'après la fiche en question est acceptée aussi, oui. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui si ça sera le cas ou pas, mais je crois qu'on a intérêt à le faire, quitte à attendre un petit peu. Le bâtiment est quand même occupable de manière temporaire dans l'état actuel des choses puisqu'il n'y a qu'un an et demi ou deux ans qu'il n'est plus occupé par la firme Point Carré, et moyennant quelques petits aménagements, à mon avis on pourrait y faire des choses temporaires je dirais pour l'instant. Cependant attendre au niveau de la rénovation de ce bâtiment, qui sera très importante et très lourde, d'avoir des subsides qui seront issus de l'opération de rénovation urbaine. Rappelons simplement de nouveau que l'opération de rénovation urbaine nous permettra d'avoir 60 % de subsides pour la partie commerciale et 80 % de subsides pour les appartements. Il me semble évident qu'à cet endroit-là on devrait avoir un mix des deux, et ça vaut donc la peine évidemment de pouvoir bénéficier des subsides pour la rénovation et la réhabilitation, voire une partie en matière de reconstruction de ce bâtiment. On pourrait éventuellement aller le visiter je dirais dans les mois qui viennent pour mieux se rendre compte de ce qu'on pourrait en faire. Aujourd'hui c'est aussi un accord de principe que je vous demande de valider. On ne sait pas aller beaucoup plus loin dans ce qu'on veut en faire mais je crois que ça rentre évidemment dans l'objectif que nous nous sommes tous fixés en participant à cette opération de rénovation urbaine et en fixant 14 fiches-projet bien intéressantes sur notre centre-ville.

Monsieur TRIFFAUX – Je pense que c'est une bonne chose que d'acquérir ce bâtiment parce qu'il fait l'objet d'une fiche de rénovation urbaine comme vous venez de le rappeler. Le jour où nous pouvons espérer faire quelque chose dans cette zone de la Grand-rue, c'est déjà intéressant d'avoir déjà un bâtiment. Et si on peut un jour faire quelque chose avec le voisin ou acquérir juste à côté, on pourrait imaginer donc un agrandissement ou autre, l'architecte avait déjà quelques idées à ce sujet. Je pense donc qu'il faut le faire, d'autant que le prix semble effectivement assez raisonnable, comme vous l'avez laissé entendre. Je voudrais profiter de l'occasion pour demander qu'on ne perde pas de vue un autre bâtiment, pour lequel il y a peut-

être une urgence en matière de sauvetage du patrimoine, qui est le bâtiment situé à l'angle du Marché aux Légumes et de la rue du Palais de Justice, connu autrefois sous commerce Gompel, puis occupé par Marcel Junior, Hunkemoller et d'autres. Ça me parait assez urgent de par l'état du bâtiment aussi qui est peut-être plus emblématique pour notre cité, donc ne le perdez pas de vue non plus.

Monsieur MAGNUS – Vous le saviez puisque vous y participiez, que ce bâtiment a fait l'objet de discussion au sein de notre Collège, et je peux vous confirmer en ne trahissant aucun secret que j'ai proposé au MR-MC de continuer la réflexion à ce propos. Avant de venir devant vous pour un accord de principe, nous avons convenu en tout cas de continuer parce que la négociation n'a pas encore eu lieu, le prix qu'ils en demandent pour l'instant me semble relativement élevé. On va donc continuer la négociation pour l'achat de ce bâtiment. Je voudrais dire qu'il y aurait là une vraie opportunité aussi d'associer ce bâtiment-là à une réflexion sur quelque chose qui, je crois, sensibilise beaucoup l'ensemble des citoyens qui se trouvent ici dans cette assemblée, des Conseillers communaux. Ce serait de faire une maison des associations et qu'elle puisse gérer par le monde associatif mais qui puisse éventuellement trouver sa place à cet endroit-là. On pourrait imaginer que l'association commerciale qui pour l'instant est ici en face puisse également se trouver à cet endroit. J'ai encore même quelques idées pour occuper ce bâtiment qui, comme vous l'avez dit, me semble très emblématique. Ce serait en relation directe avec le bâtiment, demain j'espère, Pôle culturel qui se trouvera en face. Tout ça sera au même endroit et effectivement nous partageons donc votre point de vue au sein du nouveau Collège pour continuer la négociation pour l'achat éventuel de ce bâtiment. Si on trouve un accord on viendra également devant vous, j'espère le plus rapidement possible, pour avoir un accord de principe et continuer une négociation plus juridique à ce moment-là. D'ailleurs je fais déjà le lien avec le budget de tout à l'heure, vous avez vu au budget, et ça ne vous a pas échappé, que nous avons prévu un montant de 600.000 € pour l'achat de bâtiment. Vous avez déjà, je ne vais pas dire, la totalité de la somme parce que j'espère qu'il en restera un peu, mais c'est évidemment à ces deux bâtiments-là principalement que nous pensions. Merci de nous accorder votre confiance pour continuer la négociation de l'achat du bâtiment dit Blokker dans la Grand-rue, au numéro 51.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, émet un accord de principe sur l'acquisition, au prix de 250 000 euros, de l'immeuble sis Grand-rue n°51 – Arlon, propriété de la SA BLOKKER ;

Le projet d'acte avec toutes les conditions de vente sera présenté pour approbation lors d'une prochaine séance.

13. CIRCULATION ROUTIERE – Adoption d'une modification au règlement complémentaire sur la circulation routière : création d'un emplacement PMR à la rue de Toernich, à hauteur de l'immeuble n°37.

Monsieur MAGNUS – Lorsqu'il y a une demande qui est faite, on y réfléchit, on regarde, on demande un rapport de la police pour voir s'il n'y a pas un emplacement pour personne à mobilité réduite juste à côté. On tient compte évidemment de la situation personnelle et des personnes qui le demandent. Ici, toutes ces réflexions ont eu lieu, c'est un immeuble situé au numéro 37 à la rue de Toernich, chez Monsieur Gérard DUCHÊNE. Pour ceux qui le connaissent ils savent qu'il a de grandes difficultés à se déplacer. On vous demande donc votre accord.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, arrête :

Article 1er :
Un emplacement PMR est créé, rue de Toernich, à hauteur de l'immeuble n° 37, telle que repris sur
la photo et le plan des lieux.

La mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E 9 a comportant un pictogramme représentant une personne à mobilité réduite.

Article 2 :
La présente sera soumise, en trois exemplaires, à l'approbation du Ministre des Transports.

14. FABRIQUES D'EGLISES - Eglise Protestante Luthérienne d'Arlon : Approbation du budget 2019.

Monsieur MAGNUS – Vous voyez qu'il y a un détail des recettes et des dépenses, avec une participation pour Arlon de 68 %, et donc un montant 7.949,72 €. Une intervention communale

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver :

- d'arrêter le budget 2019 de l'église Protestante Évangélique comme suit:

Recettes ordinaires totales	12.305,76€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	11.690,76€
Recettes extraordinaires totales	9.149,24€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	9.149,24€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	10.870€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	10.585€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	21.455€
Dépenses totales	21.455€
Excédent	0€

- Intervention communale ordinaire 2019 : 11.690 ,76€

Répartition entre les communes concernées pour le subside ordinaire :

ARLON 68% :7.949,72€
ATTERT 6% : 701,44€
HABAY 12% : 1.402,90€
MARTELANGE 6% : 701,44€
SAINT-LEGER 8% : 935,26€

15. FABRIQUES D'EGLISES - Communauté Israélite d'Arlon : Approbation du budget 2019.

Monsieur MAGNUS – Il y a ici une intervention communale ordinaire de 3.309,62 €. Il faut savoir que tous les budgets et les comptes de ces Fabriques d'églises ou Communauté de l'église protestante ou israélite sont évidemment reconfirmés et revérifiés par le service Finances chez nous, et en particulier par Monsieur LECOCQ. Nous avons parfois ici des petites modifications dans les chiffres parce qu'il y a des vérifications qui ont été effectuées et qui nécessitent une légère modification. C'est pour cela que vous avez des anciens montants et des nouveaux montants.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver les nouveaux montants modifiés ;

- d'arrêter le budget 2019 de la communauté Israélite d'Arlon comme suit: l'intervention communale ordinaire 2018 est fixée à 3.309,62€

16. ZONE DE POLICE ARLON – ATTERT – HABAY – MARTELANGE : Approbation de l'intervention communale pour l'exercice budgétaire 2019.

Monsieur MAGNUS – C'est pour les anciens conseillers de la Zone de Police. Nous avons eu réunion hier et nous avons donc accepté le budget de la zone de police. Ici il y a une modification

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

La dotation communale 2019 à la Zone de police ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGE est fixée au montant de 3.299.721,21 € sous l'article budgétaire 330/435-01 pour l'ordinaire.

La dotation communale 2019 à la Zone de police ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGE est fixée au montant de 330.000,00 € sous l'article budgétaire 330/435-01 pour l'extraordinaire pour l'acquisition de radars répressifs à installer sur le territoire communal d'ARLON.
La présente décision sera transmise pour approbation à Monsieur le Gouverneur de la Province de Luxembourg.

17. ZONE DE SECOURS Luxembourg - Approbation de la dotation communale pour l'exercice budgétaire 2019.

Monsieur MAGNUS – Il faut savoir qu'il y a quelques années la commune d'Arlon a gagné de l'argent dans la Zone de Secours, c'est-à-dire que la répartition ne se faisait pas de manière uniforme en fonction de la population. Il y avait d'autres catégories et donc vous entendrez parfois dire que la commune d'Arlon a gagné de l'argent dans la Zone de Secours, mais non elle n'a pas gagné, c'est parce que la répartition n'était pas celle à laquelle on aurait pu s'attendre. Cette répartition a donc été changée pour la rendre plus juste et identique pour tous les habitants de la Province de Luxembourg. La Zone de Secours est maintenant à un avenir qui pourrait être difficile financièrement. Vous avez probablement vu dans le cadre du budget et que nous avons une somme qui a été affectée en provision pour cette zone de secours, parce que je crois que dans les années qui viennent nous allons effectivement devoir dépenser plus d'argent pour cette Zone de Secours. Avant la mise en zone, donc avant janvier 2015, le montant qui était alloué par les différentes communes à la zone était de 18 millions. Nous avons, les communes ensembles réunies, fait un peu pression sur Monsieur EVEN qui était

l'ancien président de la zone, pour diminuer cette participation à 15 millions, mais il faut bien se rendre compte que ce n'est pas facile pour le commandant actuel de tenir les budgets. On vous propose donc une augmentation de 2% qui ne sera jamais que l'augmentation d'un index, même si cette indexation devait intervenir au milieu d'année, probablement en 2019. Donc l'augmentation du budget de la zone de secours de 2%, et mon raisonnement est identique, et c'est là que je fais appel aux Conseillers communaux qui sont membres de la zone de police et qui ont voté le budget hier, car là aussi il y a une augmentation de 2%. Vous êtes d'accord pour les augmentations pour 1) la zone de secours et 2) pour la zone de police ? Merci beaucoup.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

La dotation communale 2018 à la Zone de secours Luxembourg est fixée au montant de 1.687.065,01
€ sous l'article budgétaire 351/435-01

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Gouverneur de la province de Luxembourg et au Directeur financier communal.

18. FINANCES COMMUNALES - Approbation du budget communal pour l'exercice 2019.

Monsieur MAGNUS – Vous l'avez peut-être déjà lu ou entendu, il y a une mauvaise nouvelle qui nous est arrivée il y a maintenant quelques jours, et qui était dans l'air quand on voyait ce qui se passait dans d'autres commune : c'est l'annonce de Ferrero, et ça c'est un élément que je trouve positif, sur l'augmentation des capacités de production, ce qui ancre encore un peu plus Ferrero dans notre cité Arlonaise. Mais c'est aussi le recours qu'ils ont introduit contre le paiement du précompte immobilier qu'ils ont estimé, nous n'avons pas vu la requête qui a été adressée au Gouvernement wallon, mais qu'ils estimaient basée sur des éléments non conformes à la réglementation. Et donc Ferrero a obtenu de la part du Ministère des finances un dégrèvement qui chez nous se traduira par une non-valeur d'un montant pour les années 2013 à 2017 de 1.630.359,23 euros. Vous avez bien entendu c'est pour les années 2013 à 2017, et donc l'année 2018 n'est pas encore dedans. Le Ministère des finances nous écrit qu'en ce qui concerne 2018, ils n'ont pas encore traité la réclamation. Nous sommes donc ici avec un montant d'1.630.000 qui va être acté, c'est un peu financier, mais c'est comme **cela** que les choses se passeront, dans le compte 2018. Monsieur THILL en préparant la réunion de ce soir, me dit qu'il avait reçu aujourd'hui le dernier décompte du paiement du précompte immobilier, et qu'il y a effectivement une somme de 1.650.000 en moins, il y a Ferrero et puis il peut y avoir aussi l'un ou l'autre citoyen qui rouspète et à ce moment-là ils ajustent. Donc c'est dans le compte 2018 que nous aurons ici une moins-value, une non-valeur de 1.630.000 euros, vous ne la retrouvez pas au budget. Par contre, sans doute qu'au budget 2019, on devra, lors de la prochaine modification budgétaire, acter une non-valeur pour l'année 2018 qui sera à ce moment-là reportée sur 2019, et nous avons déjà, et vous l'avez vu dans le budget, acté une non-valeur de 800.000 euros. Pourquoi 800.000 euros ? Parce que nous avons estimé que la non-valeur de Ferrero pour les années qui viennent, qu'après ce ne sera plus une non-valeur, ce sera une somme moindre que nous toucherons simplement pour le précompte immobilier de 600.000 euros + 200.000 euros, et 200.000 euros c'est le montant qu'on attribue chaque année. Ça se reportera évidemment sur les années ultérieures, mais maintenant on peut espérer qu'avec les travaux d'agrandissement et de modernisation qu'ils vont faire sur le site de Ferrero, le montant de leur base imposable augmentera, et que ceci compensera en partie évidemment cela. C'est évidemment une mauvaise nouvelle pour Arlon, mais ça ne nous empêchera pas de continuer à travailler comme nous l'avons fait et au service bien évidemment des citoyens, mais

malheureusement, on doit quand même tenir compte de cet élément important dans un budget communal. Deuxième réflexion que je voudrais faire avant d'en venir aux chiffres, il est évident que lorsqu'on présente le budget à la mi-décembre, ce budget a été encore préparé par d'anciens collèges, et plus particulièrement l'extraordinaire par André BALON, mais il s'inspire en tout cas fortement, et vous le verrez, par les nouvelles orientations du Collège actuel. C'est un budget par exemple où vous avez, cela ne vous aura pas échappé, un budget participatif, on en a suffisamment parlé durant la campagne électorale, que nous avons mis dans un premier jet à 25.000 euros. 25.000 euros ça pouvait être 5 projets participatifs de 5.000 euros. Il est évident que si durant l'année 2019 on s'aperçoit que les demandes sont nombreuses, qu'elles sont intéressantes, et qu'elles font véritablement avancer notre commune, une modification budgétaire pourrait éventuellement faire en sorte que ce montant soit augmenté. Vous avez également eu, durant la législature précédente, la présentation du PQT (le Plan Qualité Tourisme). Le PQT nous disait qu'il fallait absolument réfléchir à raffermir l'identité de votre ville et, effectivement, je crois que c'est absolument nécessaire, il faut lui remettre le travail en route, réfléchir sur l'identité de la Ville, et nous avons développé là un budget d'une trentaine de milliers d'euros. Et puis vous avez aussi pu voir, et on va y revenir dans les détails, qu'on a pu constater qu'en matière de mobilité, on se déplace dans les différents villages et en ville, et qu' on a souvent des remarques à propos de nos trottoirs, et vous pouvez constater que nous avons doublé le budget trottoirs, puisqu'ils étaient chaque année de 250.000, et que nous l'avons maintenant monté à 500.000. Voilà, en gros, quelques pistes de réflexions, venons–en maintenant aux chiffres dans leur réalité. Le budget de la Ville d'Arlon, à l'ordinaire, est un budget cette année, en dépenses de 54.081.000 euros, et en +recettes de 54.268.000 euros, il y a donc un boni à l'ordinaire, tel que c'est repris dans la note du projet du budget, et telle que la soustraction entre les deux sommes le donne, de 184.970 euros, si on parle tous exercices confondus, c'est-à-dire que prenant les bonis de toutes les années antérieures, on arrive à un boni, tous exercices confondus comme on dit dans le jargon budgétaire communal, de 4.966.283 euros. C'est notre poire pour la soif qui sera, c'est vrai, amputée du montant de 1.630.000 euros, comme on l'a dit tout-à-l' heure, avec cette non-valeur de Ferrero. Dans le cadre de nos dépenses ordinaires, il y a le personnel, les frais de fonctionnement, les frais de transfert, et les frais de dettes : vous avez dans les slides qui suivent, l'évolution de ces dépenses de personnel entre 2015 et 2019, et vous voyez que nous avons une augmentation de 4% des frais de personnel. C'est dû à deux ou trois éléments, premièrement le recrutement au département technique, à l'enseignement, aux crèches, deuxièmement, à l'augmentation barémique qui est due aux agents, et troisièmement, à cette indexation dont j'ai déjà parlé tout-à- l'heure dans le cadre des zones de 2%. C'est un budget donc une perspective de dépenses, et on aura d'ici quelques mois le compte qui, lui, présente véritablement à un euro près ou au cent près, ce que nous avons dépensé, mais ici ce sont des projections que nous faisons, donc d'un montant de 20.393.272 euros. Nous avons ensuite les dépenses de fonctionnement sur cette même durée, ces dépenses de fonctionnement étaient de + 7% en 2016, + 12 %, + 3,9 %, et cette année nous les prévoyons à 3,4 %. Nous sommes tous très attentifs à l'évolution de ces dépenses de fonctionnement, nous appliquons avec beaucoup de rigueur les règles des marchés publics, et faisons en sorte qu'avec l'administration et le Collège, que ces frais de fonctionnement n'explosent pas. Les dépenses de transfert, ce sont des sommes que nous transférons à ces différentes entités qui sont reprises ici derrière moi : d'abord le CPAS, on en a parlé tout-à-l' heure, et Madame la Présidente l'a rappelé, avec une dépense de transfert qui est identique pour la deuxième année consécutive, qui s'évalue à 3.355.000. La zone de police, 2%, nous venons de le voter, et pour la zone de secours également. Ne me demandez pas pourquoi, mais c'est comme cela qu'il faut faire en comptabilité budgétaire communale, la non-valeur de 600.000 euros dont je vous ai parlé dans le cadre de Ferrero tout-à-l' heure, ça se traduit en comptabilité budgétaire en non-valeur taxe de 807.000 euros, donc normalement à cet endroit-là on a un montant d'environ 200.000 euros, et on a donc 600.000 euros de plus. Les Fabriques d'églises et la Laïcité, pour 504.000 euros, le Complexe sportif de la Spetz et tous les autres clubs sportifs,

pour 436.00 euros, La Maison de la Culture c'est un subside de 293.000 euros et ils ont d'ailleurs demandé de l'augmenter non pas pour 2019, mais pour 2020, à 310.000 euros et ça a d'ailleurs été accepté par le Conseil communal de l'époque. Ensuite il y a VIVALIA, c'est ici, non pas la participation au fond parce que cela nous l'avons toujours refusée ici, mais c'est la participation évidemment à la M.U. et aux Maisons de repos. Les dépenses de dettes augmentent un peu cette année, et je vais essayer de vous expliquer pourquoi. Quand une commune emprunte, il faut savoir que l'année où elle décide les travaux, elle doit équilibrer son budget, et elle doit faire un emprunt, mais parfois cet emprunt n'est pas utilisé, vous avez à ce moment-là une charge d'emprunt qui diminue puisqu'elle n'est pas utilisée. Deuxièmement, si la ligne de crédit est utilisée, on doit comptabiliser dans l'année où on fait l'emprunt, le montant des intérêts, par contre l'amortissement, le remboursement du capital n'est payable qu'un an après, c'est-à-dire un remboursement à terme échu, ce qui veut dire que la période est passée, et le terme ici est d'un an, alors que les intérêts sont payés semestriellement. Ici c'est le montant que vous voyez au niveau de la dépense de la dette, et c'est avec les projets que nous avons menés en 2018. Maintenant Monsieur THILL va peut-être mieux le dire que moi, mais chaque année, c''est la même chose, lors de la première ou de la deuxième modification budgétaire, il y a des travaux qui ne se font pas, il y a des emprunts évidemment qui ne se font pas, il y a des retard pour l'une ou l'autre raison, et on peut estimer en général le montant de la dépense de dette à la première ou à la deuxième modification budgétaire, et il diminue environ de 400.000 euros. Autre élément pour vous rassurer sur l'évolution de la dette, c'est le fait que nous avons reçu hier les bonnes nouvelles au niveau du PIC (Plan d'Investissement Communal) qui va démarrer, ce qu'on appelait avant le Plan Triennal, c'est un peu technique mais je voudrais être complet dans mes explications, et donc pour le PIC, la Région Wallonne nous a écrit hier ou avant-hier, pour nous donner le montant 1.490.000 euros. C'est un montant qui va être réparti sur trois ans avec environs 500.000 euros par an. On verra ce qu'on prend pour mettre dans le PIC car on a encore rien décidé, mais si on devait prendre des projets qui sont dans le budget 2019, c'est évident que ce montant devrait être rajouté aux recettes. Voilà pourquoi vous ne retrouvez pas la recette du PIC dans votre budget 2019 puisqu'on a reçu l'information qu'hier. Les recettes ordinaires, ce sont des recettes de prestations, des recettes du fond des communes, des frontaliers, des différentes taxes, des autres transferts, et des recettes de dettes. Comme il y a des slides qui suivent, je vais donc prendre ces recettes de prestation l'une après l'autre. Les locations immobilières, vous voyez ce que ça peut être, nous sommes propriétaires de quelques immeubles qui rapportent des locations, et c'est repris dans cette rubrique-là; des ventes de bois et de chasse, c'est ça d'ailleurs qui fait que ces recettes de prestations de manière globale diminuent cette année, puisque les recettes de chasse étaient les années antérieures entre 400 et 500.000 euros, et cette année, avec les bois scolytes, avec la peste porcine, on a ramené ce montant à 100.000 euros, on va peut-être pouvoir le récupérer, on verra bien, mais nous avons et ferons toujours des budgets qui sont prudents, et donc nous avons ramené ce montant à 100.000 euros. Il y a aussi un peu de diminutions des recettes de crèches qui ont dû être également actées, étant donné que les clients si je puis dire avec des revenus confortables et qui payaient beaucoup dans les crèches, certains peuvent maintenant, avec les chèques crèche, partir de l'autre côté de la frontière, et cela réduit un peu nos recettes. Les redevances voirie, la Halte-Garderie, les crèches et les autres ; vous avez ensuite un tableau qui est fait pour les trois de taxes principales : le précompte immobilier, l'IPP et les autres taxes. Pour les autres taxes que trouvons-nous ? Nous retrouvons les taxes sur les immondices, et ça je crois qu'il n'y a pas besoin de donner beaucoup d'explications, la taxe sur les égouts, la taxe sur le commerce, et puis nous avons les particuliers, c'est le dernier point, mais cette fois ce sont les redevances de stationnement, c'est toutes les taxes que vous payez lorsque vous demandez la délivrance de certains documents administratifs. C'est également les taxes sur les secondes résidences, ce sont les taxes sur les immeubles inoccupés, nous avons mis un montant de 50.000 euros sur les immeubles inoccupés, et il y a environ 40 à 50 dossiers par an. Le fond des communes, là c'est une bonne nouvelle, elle compense éventuellement d'autres petites

difficultés puisqu' on passe de 13.402.000 euros à 13.808.000 euros, et là c'est évidemment une bonne nouvelle pour nos finances communales. Le fond de compensation pour les travailleurs frontaliers diminue légèrement, puisqu'on part de 7.834.000 à 7.797.000, on va un jour vous expliquer comment cela fonctionne, surtout par rapport à d'autres communes. Nous sommes ici « contents » parce que c'est une somme importante qui vient se rajouter dans notre escarcelle communale, mais n'oublions surtout pas, et Monsieur Raymond BIREN qui est dans la salle me le rappelle à chaque fois, que c'est une juste compensation puisque le montant est de 4.100.000 pour le précompte professionnel. Et ici si nous n'avions pas cela on aurait de graves difficultés à pouvoir nouer les deux bouts. Les autres recettes de transfert, ce sont des recettes, même si le premier mot que vous allez lire est dettes, c'est comme cela que ça s'appelle, ce sont des intérêts au capital, parce que si pour nous c'est de l'argent que l'on reçoit, pour l'autre (celui qui nous le donne) c'est une dette qu'il paie, et c'est pour cela qu'en comptabilité budgétaire on appelle cela des recettes de transfert, c'est l'enseignement, ce sont les crèches, et les réductions de cotisations patronales que nous avons, on pourrait estimer que ce serait en moins de ce qu'on doit payer, puisqu'on a une réduction de cotisations sociales, et bien non, en comptabilité budgétaire encore une fois, on doit acter le montant total en dépenses, et acter le montant de la réduction de cotisations patronales en recettes de transfert. Ce sont évidemment les points APE, et puis ces quelques divers. Les recettes de dettes vous avez ici le détail, c'est les dividendes électricité, gaz de SOFILUX, c'est quelques intérêts de retard des emprunts, 1/3, ce sont les pouvoirs subsidiant qui paient à notre place, la Région Wallonne qui parfois lance 'c'est moi qui payerai', et à ce moment-là on est content et on accepte bien volontiers. J'ai demandé à M. THILL et à M.LECOCQ de nous faire un petit tableau avec nos provisions, surtout lorsque vous arrivez, et que vous vous rendez compte de qu'est-ce que nous avons sur nos livrets de compte épargne ? Nous avons un montant de 500.000 euros pour la nomination des agents statutaires, je vous ai dit tout-à-l' heure que le montant des frais de personnel avait augmenté de 4%, c'était entre-autre en partie dû aux nominations, puisque dans notre commune, on a une politique de nomination qui est toujours restée généreuse vis-à-vis du personnel communal, et que nous avons peur que les budgets explosent. Nous arrivons malgré tout à les intégrer dans le budget ordinaire, mais nous avions, il y a deux ou trois ans, lorsque le montant du fond de compensation est venu s'ajouter à nos recettes, voulu mettre un montant de 500.000 euros, pour mettre une provision au cas où le montant des prêts personnels augmenterait de manière disproportionnée. Cela n'a pas été le cas, ce fond existe toujours, on aurait pu cette année ne pas augmenter de 4% par exemple à le prendre dans ce fond-là et le ramener à zéro, nous ne l'avons pas fait, et ce fond reste toujours à disposition de la commune. Gestion de stationnement, vous savez bien que nous avons mis fin à la convention avec City parking il y a maintenant de cela quelques années, que nous avons déjà eu des jugements en référé, c'est-à-dire dans l'urgence qui nous étaient favorables, mais que le procès n'a pas encore eu lieu au fond. Et donc nous avons mis ici prudemment un montant de 330.000 euros de côté, en se disant qu'on verra bien ce que les tribunaux vont décider. Et puis, il y a les frais de pension pour le personnel, ici on avait mis 750.000 euros, il a été raboté de 44.000 euros cette année, mais il nous reste encore au niveau de ce fond de pension. Dans le temps il y a quelques années, nous avions souscrit une assurance groupe auprès d'Ethias, et ce montant nous a été remboursé il y a quelques années, et on s'était dit qu'il fallait absolument pour équilibrer éventuellement nos recettes, si nous avions des dépenses en augmentation, nous constituer une provision pour les pensions du personnel communal. Pour la zone de secours, je vous ai dit tout-à-l' heure ce que j'en pensais, et vous voyez que là aussi nous avons été prudents et que nous avons mis un montant de 750.000 euros en provisions, et ici aussi, les 2%, on pourrait le prendre de ce fond de provisions, mais nous préférons le garder au cas où il y aurait demain des demandes de la zone de secours qui seraient plus importantes que ce qu'on a pour l'instant. Voilà une rapide présentation du budget à l'ordinaire, et comment cela se passe. Et maintenant on va vous laisser poser toutes les questions que vous voulez, et on y répondra, et si c'est politique on y répondra tous ici autour de la table, et si c'est technique et que vous

m'encouragerez à vous dévoiler toutes les ficelles de la comptabilité budgétaire communale, je vous encourage à le faire, nous avons des vrais spécialistes autour de la table qui pourront vous parler avec beaucoup de bonheur, parce qu'eux ils se plaisent là-dedans des exercices antérieurs, et de tout ce qui tourne autour de tout cela, et je peux vous assurer qu'après vous ne dormirez plus pendant la nuit. Je suis maintenant à votre écoute pour répondre aux différentes questions que vous pourriez nous poser.

Madame CHAMPLUVIER – page 63 au niveau agriculture, il y a le poste environnement et protection de la nature, je vois qu'en 2018 il n'y a pas eu de dépenses à ce niveau-là et que les prévisions c'est 5.000 euros. Donc qu'est-ce que recouvre ce poste-là, et pourquoi est-ce si faible parce que la protection c'est quand même important ?

Monsieur MAGNUS – Monsieur THILL, que recouvre le poste en question, ces 5.000 euros qui sont à la page 63 ? Comment est-ce que cela se passe à l'élaboration d'un budget à l'ordinaire, est-ce que ce sont les services qui disent 'il nous faudrait ceci ou cela', ou bien ce sont les Échevins qui disent 'il faudrait augmenter ou diminuer ce poste' ? Qui est-ce qui vous a demandé de mettre un montant de 5.000 euros et dans quel objectif ?

Monsieur THILL – Le montant de 5.000 euros qui est prévu pour 2019, c'est à la demande de Monsieur MITRI pour le 'Plan Nature'.

Monsieur MITRI – C'est la volonté du Collège d'entrer un Plan de Développement de la Nature. C'est pour cela qu'on va répondre à ce Plan qui actuellement va être remis par la Région Wallonne, et pour développer ce Plan, on a mis ce budget préventivement, un PCN.

Madame CHAMPLUVIER - Je trouve qu'il est important d'avoir une politique au niveau de la commune et de la Ville pour préserver les anciens jardins, pour préserver notre biodiversité aussi. Il y a quand même une chute du nombre d'oiseaux et d'insectes qui est préoccupante, et ce serait intéressant de voir ce qu'on pourrait faire.

Monsieur MITRI – Effectivement, cela entre complètement dedans, c'est un Plan d'actions au niveau de l'ensemble de la commune par rapport aux différents paramètres impliqués dans la nature.

Madame CHAMPLUVIER – Est-ce que ce budget peut être éventuellement augmenté ?

Monsieur MITRI – En fonction des besoins et en fonction du cadastre qu'on relève, parce que c'est un début évidemment, et donc c'est un plan qui sera établi. Il y aura un cadastre qui sera relevé par rapport aux besoins qui sont là et des actions à mener, et à ce moment-là on adaptera. Des subsides sont prévus de la Région Wallonne et peuvent venir par rapport à des appels à projets, et par rapport à des actions qui seront réalité.

Monsieur EVEN – Il s'agit de la page 63 aussi en ce qui concerne l'agriculture pour l'article 640/111-01, traitements du personnel communal du service des forêts, je vois qu'il y a une différence de 24.685 euros pour vos prévisions, et donc pourquoi est-ce qu'on a moins pour 2019 que pour 2018 ?

Monsieur THILL – Si vous regardez la ligne en dessous, l'article 640/11-02, nous avons 25.000 euros. En fait, moi je ne connais pas les gens, mais je pense qu'il doit y avoir un ouvrier forestier qui part à la retraite, et qui sera remplacé par un contractuel qui est sur la ligne suivante. La masse salariale globale reste inchangée, mais c'est un changement car on remplace un statutaire par un contractuel.

Monsieur EVEN – A la page 64, pour les locations immobilières des chasses, je voudrais tout de même vous mettre en garde parce qu'avec la crise des sangliers, je vois qu'on a mis en prévisions 67.000 euros, mais il faut bien se dire que, comme les chasseurs ne pourront peut-être pas chasser pendant deux ou trois ans, ils risquent de vouloir une indemnité.

Monsieur MAGNUS – Je comprends votre raisonnement, mais pour l'instant, est ce qu'on a déjà reçu des demandes de remboursement ou de réductions de locations de chasses ?

Monsieur THILL – Pour l'instant, pour cette année-ci, on n'a pas encore reçu de demande de réduction ou de remise totale éventuellement du montant de la location. C'est prévu par le cahier des charges, donc le Collège devra prendre position là-dessus, et il y aura sans doute des non-valeurs à acter là-dessus. Actuellement le bilan budgétaire est basé sur les contrats en cours et c'est le seul chiffre qui est incontestable.

Monsieur MAGNUS – Peut-être qu'effectivement, dans les années qui viennent, ce chiffre pourra être revu à la baisse, de la même manière que, comme je l'ai expliqué tout-à- l'heure, nous avons diminué les recettes pour la vente de bois.

Monsieur LAMBERT – Quelques petites explications peut-être par rapport à ce sujet. Concernant l'excès de ventes de bois etc., c'est vrai que c'est presque anecdotique, 100.000 euros sur les 55 millions, mais indépendamment de cet aspect purement financier, je crois que la commune d'Arlon a un sacré bas de laine, mais là il est patrimonial, et je crois que la qualité de la vie ça n'a pas de prix. Quand on voit toutes les possibilités que nous avons en tant qu'Arlonais ou que villageois d'aller sur Clairefontaine, Freylange, Udange et compagnie, la qualité de la vie c'est non négociable à ce niveau-là. Pour ce qui est des chasses etc., c'est vraiment le chiffre minimaliste qui a été présenté, il est probable que ce sera un peu supérieur mais malgré tout ce ne sont pas des sommes conséquentes.

Monsieur MAGNUS – Au niveau de la vente de bois ?

Monsieur LAMBERT – Au niveau de la vente de bois, et des rentrées comme disait Monsieur EVEN avec les chasses, maintenant moi je me pose la question, car il y a les scolytes principalement d'accord, mais on ne peut plus gérer les bois aujourd'hui, la commune d'Arlon est coupée en deux par l'autoroute Nord-Sud, et on ne peut plus maintenant gérer les bois, ce qui veut dire qu'il y a un manque à gagner conséquent. Pour faire simple, vis-à-vis de cette peste porcine, ce n'est pas nous qui avons lancé la pierre, mais on se la prend en pleine figure. Est-ce qui ne serait pas intéressant que la commune, comme d'autres l'ont déjà fait, je pense à Saint-Léger et Etalle, se portent partie civile, parce que le manque à gagner, j'estime que ce n'est pas aux citoyens Arlonais à le payer. Il y a des mesures très fortes qui ont été prises à la Région Wallonne, mais en fait c'est l'Europe qui est derrière comme vous le savez tous, mais alors que l'Europe assume aussi financièrement les décisions qu'elle nous impose. Et il y a beaucoup de domaines où on parle, ici, d'accord pour la chasse et les ventes de bois c'est le plus évident, mais il y a aussi le micro tourisme de proximité, les gens qui ont des gîtes etc., la qualité de la vie de tout un chacun, ne plus pouvoir aller se promener un dimanche, toutes les associations qui faisaient de petites activités dominicales et qui rentraient des deniers avec cela, donc il y a un impact vraiment conséquent et je pense que ce serait vraiment intéressant de réfléchir à cela.

Monsieur MAGNUS – C'est effectivement quelque chose sur lequel on peut réfléchir.

Monsieur LAMBERT – D'autres communes l'ont fait.

Monsieur MAGNUS – Je me tournerai d'ailleurs vers le Directeur général en lui demandant s'il y a des éléments complémentaires qu'il faudrait mettre en avant pour se porter partie civile dans le cadre de cette dramatique peste porcine africaine à laquelle nous devons faire face, merci pour ces réflexions.
Madame NEUBERG – Deux petites questions pratiques : Vous augmentez de 10.000 euros la taxe sur la délivrance de documents administratifs, et j'avais déjà eu l'occasion de sensibiliser Madame GOFFINET au fait que le SPF intérieur délivre énormément déjà de documents administratifs gratuitement via un accès internet, une carte d'identité électronique, via un lecteur de cartes, et donc il faut inciter le Collège à promouvoir ces services et ne pas créer de discriminations par rapport aux personnes qui n'ont pas ce matériel informatique à disposition soit chez eux, soit via d'autres possibilités, je pense surtout aux personnes plus âgées ou aux personnes qui ont moins de moyens, qui doivent se déplacer jusqu'à l'hôtel de ville et qui doivent payer 5 euros par timbre sur les documents. Donc j'attire encore une fois l'attention du Collège sur ce point-là et peut-être voir un peu la position de la Ville et valoriser ce nouvel accès vers le SPF intérieur.

Monsieur MAGNUS – Au niveau des taxes.

Madame GOFFINET – Par rapport au e-guichet, il existe déjà depuis un certain temps, sauf que suite à l'installation du nouveau site internet, il est quelque peu modifié, et le e-guichet qui sera incessamment sous peu mis en ligne, a prévu de donner la possibilité aux gens de, soit être renvoyés aux gens directement au site du SPF pour pouvoir télécharger, et il y aura trois possibilités qui seront données, mais ce sera présenté en temps voulu. Nous sommes à la phase des derniers tests.

Madame NEUBERG– Oui mais le service existe déjà et est gratuit pour la population qui a un accès numérique, et c'est important, en tout cas, de les informer que ces services sont gratuits. La deuxième question, c'est plus pratique et c'est par rapport au CPAS, Vous savez qu'on a eu une visite du Service Incendie à l'Espace BABEL, et que les travaux seront nécessaires, puisque demandés par le SRI, et je ne retrouve pas au sein de ce budget un moment ou une implication budgétaire pour ces futurs travaux, puisqu'il faudra un accès supplémentaire, et une sortie supplémentaire à partir du 3ème étage, puisque les accès existants ne sont pas conformes.

Monsieur MAGNUS – Si nous savons une obligation de le faire de la part du SRI, il est évident qu'on ne peut pas laisser les gens sans sortie de secours, une fois accepté par le SRI, donc il faudra éventuellement voir où nous en sommes au niveau de ce bâtiment-là.

Monsieur THILL – Qui doit payer ? C'est un bâtiment du CPAS ?

Madame NEUBERG – Non c'est un bâtiment d'administration communale qui est mis à disposition au CPAS, donc la Ville d'Arlon reste propriétaire, et s'est d'ailleurs engagée en concertation Ville/CPAS à effectuer les travaux.

Monsieur MAGNUS - Il faut voir la convention qui a été effectuée, et sinon, il faudra faire effectuer les travaux par nos services, et c'est peut-être pour cela que ce n'est pas dedans. Peut-être qu'on a estimé que nos ouvriers communaux savaient faire le travail, et à ce moment-là vous savez bien que cela ne vient pas à l'extraordinaire, et s'il faut effectivement faire appel à une société extérieure, à ce moment-là, ça doit être dans l'extraordinaire, et donc on vérifiera avec le Département technique ce qu'il en est au niveau de cet espace Babel. Merci pour cette réflexion.

Monsieur THILL – Sinon au budget extraordinaire nous avons toujours des crédits par précaution, 50.000 euros ici ou là qui servent aux 'urgences', et pour les bâtiments publiques de la Ville d'Arlon, nous avons une somme de 50.000 euros qui est prévue. Je ne sais pas quelle est l'ampleur des travaux en question, mais ça pourrait être une utilité.

Madame NEUBERG – Je vous remercie d'y penser, mais il n'y avait pas de poste créé dans le document que vous avez annexé, et où on voit tous les postes qui sont repris à l'extraordinaire, et celui-ci n'y figurait pas donc je m'inquiétais un peu à ce niveau-là.

Monsieur MAGNUS – Merci, on regardera à cela.

Patty SCHMIT – J'avais une petite réflexion, j'étais un peu déçue et étonnée de ne pas voir une petite ligne dans le budget sur la Maison des Jeunes. Vous êtes bien placés pour savoir qu'il y a quand même des aménagements ou un déménagement éventuel qui peut avoir lieu, et je me demandais un peu ce qu'il en était.

Monsieur MAGNUS – Pour la Maison des Jeunes, je crois qu'il faut effectivement trouver une solution pour améliorer l'endroit où ils exercent leurs différentes activités, on sait bien qu'ils sont, en plus de cela, en communication directe avec les services de Madame KROKOS, ou de Hélène KERGENMEYER, et ce n'est pas toujours une situation agréable pour Doriane COUPEZ, et toute son équipe. Donc on doit trouver une solution. Je crois que cela fait déjà quelques années que nous réfléchissons à une solution éventuelle. On est allé encore pas plus tard que la semaine passée avec différents membres du Collège, et on a répondu à une invitation de la Maison des Jeunes, pour aller voir ce qui se passait au niveau du bloc Milan. Donc la Maison des Jeunes, vous occupez déjà un de ces garages au niveau du Bloc Milan, et vous êtes très satisfaits je crois d'avoir pu entreposer la main à différentes choses. Vous nous avez envoyé la semaine passée, donc c'est très récent, une demande chiffrée concernant les mètres carrés, et la réflexion doit suivre son cours, mais je crois qu'effectivement on doit trouver une solution alternative à la Maison des Jeunes, puisque continuer à l'endroit où elle se trouve maintenant me semble effectivement difficile. Nous sommes installés depuis le 03 décembre, et nous avons déjà répondu à une demande de visite, et elle a déjà eu lieu.

Monsieur LAMBERT – Page 39 à l'ordinaire, article 163, et cela concerne l'aide aux pays en voie de développement, Je sais qu'au compte 2017 les 277.000 et 94.000, c'est l'union des communes j'imagine qui intervient, alors que notre commune intervient pour 5.000 euros. Je sais aussi qu'il y a du personnel qui est mis à disposition pour les dossiers et compagnie. Ceci étant, dans les rapports Nord Sud, par habitant, ça fait 20 cents à peu près, les gens qui vont à la messe le dimanche ils mettent plus que ça, et je trouve qu'on pourrait mieux faire, même si il y a ci, il y a ça etc.

Monsieur MAGNUS – Ce qui est bien avec vous c'est que vous faites les questions et les réponses, donc c'est très bien, mais c'est parce que vous connaissez le dossier. C'est parce que vous savez qu'on met du personnel à disposition, et je crois qu'on va avancer d'ailleurs sous l'autorité, sous les conseils avisés de Monsieur MITRI, à faire encore mieux dans cette mise à disposition de personnel. Je laisse Monsieur MITRI répondre à cette question.

Monsieur MITRI – Oui, effectivement, ce n'est pas une problématique mais plutôt l'action de solidarité envers les pays en voie de développement, et d'ailleurs c'est une action, comme vous l'avez remarqué, qui est un aller-retour, donc dans les deux sens. Et principalement concernant l'aide aux pays en voie de développement, nous sommes à l'écoute et très sensibles à ce que la Commission de solidarité internationale propose, et c'est vrai qu'elle a proposé une modification de sa 'convention', une modification de partenariat avec la Ville d'Arlon, dans le

sens d'englober toute l'activité de solidarité internationale dans une plateforme qui inclut le budget dedans. C'est pour cela qu'à une autre ligne budgétaire, il est prévu de mettre une somme pour le commerce équitable. Et là maintenant, la réflexion est lancée à partir de la Commission de solidarité, de mettre le tout ensemble, et à ce moment-là, que la commune réponde par oui ou non à certains projets proposés au courant de l'année. C'est vrai que ça pourrait être plus que ça, mais ça peut être après que le Collège ait regardé la proposition qui a été juste envoyée maintenant au Collège, pour la nouvelle formule d'une convention entre la Commission de solidarité et la Ville d'Arlon. A ce moment-là, il faudra ajuster et adapter par rapport au projet qui entre, et il n'y aura aucun problème, le Collège peut à ce moment-là décider d'adapter en fonction des projets qui rentrent.

Monsieur MAGNUS – Je crois que c'est cela qui est important, en fonction des projets qui rentrent. Donner de l'argent comme cela, 'non', mais si c'est pour savoir où il va, comment il va et comment le contrôler, alors 'oui'.

Monsieur MITRI – Je voudrais rajouter aussi que l'action qui est menée ne passe plus, c'est une action directe entre la Ville d'Arlon et le projet sur le terrain. Ça ne passe plus par toutes les commissions, que ce soit l'Union des Communes ou le Ministère de Coopération.

Monsieur LAMBERT – Pour éclairer ma lanterne, c'est page 65 – subventions comice agricole d'Arlon, Il se trouve où ce comice agricole ? Ce n'est pas celui d'Udange quand même.

Monsieur MAGNUS – C'est bien celui d'Udange, on a qu'un seul comice agricole.

Monsieur LAMBERT – Il me semblait bien, ma lanterne était bien allumée. Pouvez-vous aussi m'éclairer page 125, je reviens avec VIVALIA et les 247.000 euros.

Monsieur MAGNUS – c'est l'AMU.

Monsieur LAMBERT – Au niveau des Services d'urgence d'interventions, il y a un numéro INAMI pour ARLON, (Arlon-Virton anciennement), un pour Libramont, et un pour Marche-Bastogne. Il y a trois numéros ?

Monsieur MITRI – Libramont, Marche, Bastogne et les CSL. Il y en a quatre, il y a Bastogne aussi.

Monsieur LAMBERT – Bastogne a un numéro pour les services d'urgence ?

Monsieur MITRI – oui, c'est ce qu'on appelle le service d'urgences spécialisés (le SUS), et il y en a 4 sur la province pour l'instant.

Monsieur LAMBERT – Pour terminer page 135, à l'article 878 creusement des fosses. Est-ce qu'il y a un fossoyeur attitré sur la commune ? Ou est-ce que ce sont des sociétés privées ? Je me dis qu'il devrait y avoir de moins en moins de fosses à creuser puisque il y a les crématoriums.

Madame GOFFINET – On passe par des sociétés par marché public, donc il y a les creusements habituels des fosses, mais il y a aussi tout ce qui est travaux d'exhumation, il y a des exhumations, et aussi quand il faut récupérer des tombes, il y a un travail à effectuer, et c'est vrai que les modes de sépultures sont en train de changer. Il y a un souhait véritable d'aller vers la dispersion de cendres, c'est d'ailleurs pour cela que vous avez vu dans le budget

ordinaire, il est prévu que pour tous les villages il y ait la propre aire de dispersion, puisqu'actuellement il y a seulement à Arlon.

Monsieur KERGER – Je n'ai pas vraiment de question spécifique sur le budget mais plutôt une demande d'information pour les néophytes, parce qu'il y en a beaucoup ici dans cette salle, en ce qui concerne les citoyens, ce sont les taxes et les impôts. Est-ce qu'il serait possible d'avoir une réponse pour pouvoir aussi informer les gens, quelle a été l'évolution des centimes additionnels de l'impôt foncier durant les dernières années, je prendrai par exemple la mandature, quelle a été l'évolution ?

Monsieur MAGNUS – Pour les deux taxes dont vous venez de parler au niveau de l'évolution du précompte immobilier, on a, lors de la précédente législature, diminué les centimes additionnels au précompte immobilier, comme on dit dans le jargon, pour le ramener de 2.690 à 2.600. Donc, on a diminué l'impôt sur les maisons, sur les appartements, sur les biens immobiliers, et au niveau de l'IPP, il est stable depuis le siècle passé, de 1999, c'est bien cela ?

Monsieur THILL – Pour l'IPP en 1999, il était de 7,50 avant, et est passé à 7% en 1999, et le précompte immobilier, était à 2.690 depuis 1996 jusque 2017.

Monsieur MAGNUS – Pour les autres taxes, elles sont proportionnellement tellement plus faibles que ces deux grandes, que c'est pour ça que dans le tableau, avec l'évolution, on n'a mis que 'autres taxes dans un seul poste et puis IPP, précompte immobilier', ensembles, et vous voyez les rentrées qui sont en augmentation, pas les taux mais les rentrées seulement.

Madame FROGNIER – J'ai une question qui est en lien avec les taxes, en l'occurrence, celle sur les immondices, est-ce que vous avez prévu de mettre en place des procédés pour diminuer les déchets, ce qui en déduira d'un point de vue écologique cette diminution des déchets très importante, et puis forcément une diminution de la taxe. Qu'est-ce que vous avez prévu de manière globale pour que les Arlonais diminuent leurs déchets, et la taxe qui en découle ?

Monsieur MAGNUS – Il y a deux réponses dans votre question, je dirais d'abord 'comment se calcule la taxe pour l'enlèvement des immondices, la taxe déchets ?', c'est ce qu'on appelle le coût vérité, on expliquera à un autre moment ce qu'est ce coût vérité, elle tient compte de l'ensemble de toutes les dépenses, et elle doit se situer entre 95 et 110%, et nous sommes maintenant à 98. Donc on est dans le bon, on ne doit pas augmenter notre taxe sur l'enlèvement des immondices pour l'instant, et on espère ne pas devoir l'augmenter pendant encore quelques années, parce que justement, il y a des efforts qui sont faits à notre niveau, et à tous les autres niveaux participant à l'enlèvement des immondices, pour faire en sorte que les déchets soient moins importants. Aujourd'hui, on nous annonçait encore un nouveau sac, un sac mauve maintenant (P + MC). Donc, cette réflexion de diminution des déchets doit non seulement se tenir ici au sein de cette enceinte, mais chez tous nos citoyens que nous devons aider aussi par des initiatives, pour les diminuer. Si vous avez de bonnes idées, elles sont les bienvenues.

Madame FROGNIER – Ca c'est une question de tri, mais ce n'est pas une question de diminution de la production. Par exemple, si vous voulez une idée, vous allez sûrement trouver cela farfelu parce qu'on est écolo et que c'est toujours rigolo…

Monsieur MAGNUS – Non nous n'avons pas cette vision-là de l'écologie. Nous estimons que la transition écologique est très importante.

Madame FROGNIER – Vous pouvez diminuer la production des déchets verts en mettant des poulaillers collectifs par exemple, on pourrait imaginer des choses comme cela pour diminuer

la production des déchets verts, et donc du coup aussi, diminuer la taxe, car s'il y a moins de kilos de déchets, les Arlonais payeront moins de taxe. Donc plutôt, avez-vous réfléchi à des idées de diminution, pas de tri, parce que le tri c'est très bien, mais la production à la base, car le meilleur déchet c'est celui qu'on ne produit pas, et il faut réfléchir à la base afin de produire le moins de déchets possible, plutôt que d'en faire et puis le trier, car de toute façon il sera toujours à trier.

Monsieur MAGNUS – Nous allons y réfléchir de manière très sérieuse.

Madame FROGNIER – Et bien tan mieux, je surveillerai ça de près.

Monsieur MAGNUS – Merci pour la réflexion, elle mérite d'être menée.

Monsieur LECOQ – Une petite précision sur les taxes et immondices, il y a 80% qui sont les coûts incompressibles (c'est-à-dire les parcs à conteneurs, les passages des camions…), ce qui veut dire qu'il n'y a que 20% où on peut jouer sur le volume.

Madame DE GREEF – A la page 118, concernant les subsides Centre ouverts pour l'accueil des demandeurs d'asile, donc 842 /485-48, il y a une somme de 132.000 qui a été prévue en 2018 et en 2017 de 195.160, je voulais simplement demander comment cette somme a-t-elle été prévue, est-ce en fonction ou pas du nombre de demandeur d'asile qui est moindre maintenant qu'il y a deux ou trois ans, mais qui remonte quand même très fort.

Monsieur MAGNUS – Ca résulte certainement d'un problème d'écriture parce que je vois qu'il n'y a rien au budget de 2018, et ça m'étonne un peu. Comment cette somme est arrivée dans le budget, les 132.000€ pour les subsides pour les Centre ouverts pour l'accueil des demandeurs d'asile, et nous sommes bien dans les recettes ?

Monsieur THILL – L'arrêté royal relatif à ce subside a été publié il y a une quinzaine de jours, avec le montant de 132.000 €.

Monsieur MAGNUS – Donc on reçoit un subside du fédéral, et ce montant nous avait été annoncé comme hypothétique. Vous savez, quand de l'argent doit venir du fédéral ou même de la Région Wallonne, on est content quand on le voit arriver sur le compte, et ici, il n'y a rien qui avait été budgétisé en 2018 pour cela, on aurait pu, mais on ne l'a pas fait. Par contre nous avons reçu nos apaisements depuis, et on l'a donc mis au budget 2018.

Madame DE GREEF – Qu'est-ce que vous faites avec cette somme-là ?

Monsieur MAGNUS – C'est ce qu'on appelle l'unicité du budget, donc elle rentre dans l'ensemble du budget communal, car les sommes qui rentrent dans un budget ne doivent pas être affectées à quelque chose de bien précis, elles sont affectées à l'ensemble du budget ordinaire.

Monsieur MITRI – Il y a tous les frais qui ont été générés par le fait d'accueillir le nombre de demandeurs d'asile, les frais que suite à cela, la Ville a dû supporter, que ce soit administratif au niveau accueil, et évidemment il faut prévoir un certain budget que vous voyez ici. Ne fut-ce que déjà dans la partie administrative, où il a fallu adapter le service accueil à cela, et dans la période aussi de remise en période transitoire, avec recherche de logements, et recherche d'accueil sur le plan social.

Monsieur MAGNUS – On a par exemple du engager une personne en plus pour l'accueil des demandeurs d'asile. Donc, une recette n'est jamais affectée à un projet bien spécifique à l'ordinaire. A l'extraordinaire, c'est différent.

Monsieur WALTZING – Je voudrais vous remercier pour ce budget à l'équilibre, malgré la surprise Ferrero. Il est aussi intéressant de lire le montant de l'IPP de 4.000.000 d'euros, en comparaison de ce qui revient comme compensation du Grand-Duché de Luxembourg, ce qui veut dire clairement que tout Arlonais est identique devant l'impôt, et là, c'est le frontalier qui parle évidemment. Toujours dans le cadre socio-économique, je reviens sur les 600.000 euros qui sont au budget, Donc l'achat pour redynamiser le Centre-ville, et principalement la Grand-Rue, on peut se poser la question de savoir si on pourrait dans un second temps étendre cette démarche jusqu'aux caves, les caves qui sont juste à l'entrée du piétonnier, en venant ici de l'Hôtel de Ville.

Monsieur MAGNUS – Je dois vérifier, car de mémoire je ne sais pas, est-ce que la fiche projet va jusqu'aux caves. Pour moi, pour les caves, il y a un projet privé pour cela, il y a quelqu'un qui est déjà venu nous voir, et c'est vrai que ça traine un peu ? Lors d'une charge d'urbanisme que nous avions mise lors de la délivrance du permis, on l'avait obligé de fermer ce trou à rats si je puis dire, devant les caves, c'était vraiment immonde, et ça a donc été refermé. On est déjà très contents d'avoir pu obtenir cela. Ensuite, il a un projet là-dedans, donc on ne va pouvoir, dans le cadre du projet de rénovation urbaine, que travailler lorsqu'on est sur des sites qui nous sont propres. Ce n'est pas à vendre, et donc on ne pourra pas aller chez lui, en disant qu'on prend cela dans le cadre de la rénovation urbaine, et puis on fait ces travaux-là. Il faudra l'encouragera, lui, à le faire ou à revendre son bien.

Monsieur WALTZING – Je voulais aussi rajouter en matière de sécurité, on peut se féliciter d'un budget pour l'achat de caméras supplémentaires. J'ai entendu, il y a quelques semaines qu'il y avait eu des incidents, à nouveau, dans le piétonnier et à la rue de Diekirch, et donc c'est un sujet fort de la législature actuelle, c'est la sécurité.

Monsieur MAGNUS – Si vous voulez je vais répondre tout de suite là-dessus, parce qu'au début de la législature précédente, on a mis en place un système de caméras, il y avait 30 caméras qui ont été placées et qui sont les bienvenues au niveau de la zone de police, parce que cela leur permet de gérer les événements, tels que les fêtes du Maitrank ou le carnaval, où il y a quand même énormément de monde sur Arlon, de manière intelligente. Ça veut dire, en ne sautant pas directement sur quelque chose qui commence à naitre, mais en voyant comment les choses évoluent, et puis à intervenir de manière plus efficace. Les forces de police sont très contentes de cet achat de caméras, et ici les caméras dont vous parlez, ce sont des caméras pour contrôler la vitesse. Là, on a fait appel à un marché de la zone de police, et au début on nous a dit 'vous ne pouvez pas vous, communes, participer à ce marché-là, parce que ce n'est pas un marché qui est ouvert aux communes'. Donc on s'est dit au sein de la zone de police, qu'à ce moment-là, on allait acheter ces caméras, et ces poteaux surtout, ces radars Avec l'objectif de prendre sept poteaux que l'on mettrait à des endroits différents de la ville, et acheter une caméra qui tournerait dans les sept poteaux, comme vous avez en bas du Wolberg, vous ne savez pas si la caméra est dedans ou pas, donc par précaution, vous ralentissez. Donc vous avez une caméra qui tourne, et ce montant, c'est pour payer la zone de police qui, elle, va acheter les caméras, et nous rembourserons à la zone de police. Voilà la philosophie.

Monsieur WALTZING – Pour terminer je voudrais déjà que tout le monde soit bien conscient qu'on a préféré travailler directement sur un budget communal 2019, donc pour une année complète, et non une version provisoire pour trois mois, afin de ne pas perdre de temps, et que nous nous retrouvons effectivement bien dans le budget proposé, il suffit de lire l'interview

dans l'Avenir du Luxembourg d'aujourd'hui, où l'on voit bien que les idées MRMC ont également été intégrées. Merci à vous.

Monsieur LAQLII – J'ai deux précisions à vous demander. A la page 68 dans les recettes, 722.161.01 'Intervention des parents dans l'occupation d'une piscine', je vois que l'intervention passe de 14.000 € à 50.000 €.

Monsieur LECOCQ - C'est parce qu'en 2018 c'était un système un peu hybride, on récoltait de l'argent dans les écoles pour le mettre dans les piscines. On a décidé à un moment avec l'enseignement de facturer toutes nos écoles. C'est calculé par rapport au montant facturé par le complexe sportif de la Spetz divisé par le nombre d'enfants.

Monsieur LAQLII – On va donc augmenter le prix ?

Monsieur LECOCQ - Non on ne va pas augmenter le prix, mais budgétairement la partie qui arrivait en cash des écoles ne passait pas dans le budget. C'est à peu près 20-25 € par enfant, élève, parent. Il faut dire aussi que c'est difficile, parce que l'enseignement est en année scolaire, et nous sommes en année budgétaire. Il n'y a pas d'augmentation de taxe ni de redevance.

Monsieur LAQLII - Au niveau des dépenses j'ai encore une précision à vous demander à la page 121, ligne 84.012 'lutte contre le radicalisme'. Je vois en fait qu'en 2018 on avait prévu 5.125 €, mais on n'a rien prévu en 2019.

Monsieur LECOCQ - Je pense qu'il y a un projet qui est relancé.

Monsieur THILL - C'est dans le Plan de Cohésion Sociale. La Région wallonne avait imposé que l'on créé des articles budgétaires distincts. C'était valable pour l'année 2018, mais lorsqu'on a fait le budget ça n'était pas encore reconduit pour l'année 2019. Pour nous il n'y avait pas de raison de conserver des articles distincts.

Monsieur LAQLII - Il nous faut en fait un budget et une explication avec pour aller chercher les sommes.

Monsieur LECOCQ - Ils sont en train de relancer le projet pour 6 ans.

Monsieur THILL - C'était une opération one-shot à priori en 2018. Maintenant ils la pérennisent.

Madame CHAMPLUVIER – J'ai une question au sujet du chauffage et des fournitures d'électricité pour les bâtiments. Je constate une augmentation par exemple page 25 aux postes 104.125.03 et 104.125.12, du budget prévu pour les fournitures d'électricité. Comment peut-on expliquer cette augmentation ? De plus, au niveau du chauffage, ça passe de 7.000 € en 2017 à 20.000 €. Comment pouvez-vous expliquer cette augmentation? Pareil pour les musées, la fourniture en 2017 était de 1.378 €, et ça passe à 6.500 €.

Monsieur LECOCQ - Quand on fait le budget, on le fait aussi par rapport aux factures que l'on reçoit. Il y a une année, 2017 ou 2018, on a décidé d'aller plus en profondeur, c'est-à-dire qu'on avait tout ce qui est électricité et chauffage dans un groupe 'bâtiments'. On a essayé de faire par service pour avoir une grosse précision. 2018 était le test, nous avons mis le chiffre un peu au hasard. Il faut savoir aussi que, comme nous en électricité, il y a des relevés de compteur qui se font annuellement ou pas, donc il risque d'y avoir une ponctuation au niveau des

régularisations. Tout cela va arriver dans 2-3 ans d'avoir une stabilité mais il n'y a pas de raison, autre que technique.

Madame CHAMPLUVIER - Globalement est-ce qu'il y a une diminution des consommations électriques et de chauffage ? Sur les années précédentes, est-ce qu'il y a un contrôle ?

Monsieur REVEMONT – Il y a en effet eu une diminution des consommations d'énergie depuis 2006, notamment au niveau du chauffage en concentrant nos efforts pour rénover les chaufferies et isoler les bâtiments grâce à différents plans de subvention UREBA de la Région Wallonne. Ces travaux portant sur la diminution des consommations thermiques ont été réalisés avant de travailler sur une diminution des consommations d'électricité car pour chaque euro investi dans ce domaine, c'est là, que nous avions le meilleur temps de retour financier ainsi que le plus grand gain de CO2. Les travaux de diminution des consommations d'électricité suivront dans les futurs plans d'actions, mais il est important de savoir que la Ville d'Arlon dans le cadre d'un marché conjoint d'électricité avec la Province de Luxembourg a fait le choix d'une fourniture d'électricité verte.

Madame CHAMPLUVIER – En diminution de CO2 par exemple, cela représente quoi ? Est-ce qu'il y a un graphique ?

Monsieur REVEMONT – On avait fait un bilan de l'évolution des consommations d'énergie et de la diminution de CO2 pour la Ville d'Arlon de l'année 2006 à l'année 2016 où nous avions chiffré une diminution de la consommation totale d'énergie tous vecteurs confondus de 25% pour une diminution de C02 de 53%. La diminution de CO2 est due aux économies d'énergie de chauffage, au changement de vecteurs énergétiques comme lors du passage du mazout au gaz et du choix de la fourniture d'électricité verte.

Monsieur MAGNUS – On pourrait éventuellement refaire, Monsieur Revemont, la représentation que vous aviez faite en 2016 sur « Ou on en était dans le cadre de la convention des maires ». On pourrait d'abord expliquer à l'assemblée du Conseil ce qu'est la convention des maires. Pour voir un peu où nous en sommes dans les objectifs qu'on s'est fixés. Je crois que cela pourrait, si vous avez un peu le temps, dans les trois ou quatre qui viennent.

Monsieur REVEMONT - Oui, il sera intéressant de refaire un bilan des consommations car depuis 2016 d'autres travaux de rénovation énergétiques et de pose de systèmes utilisant les énergies renouvelables ont été réalisés. Je réaliserai une présentation pour vous présenter plus précisément les différents travaux réalisés, ainsi que le bilan de l'évolution des consommations d'énergie et d'émissions de CO2.

Monsieur MAGNUS – On pourrait faire cela d'ici trois ou quatre mois, comme ça on aurait des chiffres concrets.

Madame GOFFINET – De toute façon le point reviendra puisque dans le cadre de la convention des maires, une commission dédiée à cette problématique se sera installée, instaurée. Il y aura donc une contribution, évidement, de différents conseillers communaux.

Monsieur SAINLEZ – Juste une toute petite remarque par rapport aux suggestions et propos de Monsieur Lambert dont je me réjouis de revoir ici, recommenter le budget ici, après quelques années. Par rapport au partenariat avec Bembereke, ce qui serait peut-être intéressant, et je demande au Collège de, peut-être l'envisager, c'est que la charge de personnel, sa formation, les frais de correspondances etc. qui y sont afférés, soient dans un poste dédié au budget. Pour qu'on puisse voir alors cette évolution de frais de personnel du partenariat dans le

budget, clairement, vu qu'ils sont amalgamés dans l'administration générale. Peut-être est-ce une opportunité, je ne sais pas si c'est faisable. Ce serait peut-être une piste à évaluer. Évidement il y a encore beaucoup de choses à investir dans ce partenariat. Pour les bois, les mauvaises nouvelles qui s'y affèrent, et je pense que Monsieur Lambert a entièrement raison quand il parle d'événements sportifs. Quand tout cela est arrivé, on ne se doutait pas à quel point cela allait changer le quotidien et les week-ends de tout le de tout le monde. A tel point qu'ici, par exemple, un des plus grands événements de trails sportifs dans la province, début janvier à Rabais, est tout simplement annulé. Avec des centaines de participants, beaucoup d'Arlonais impliqués dans les organisations etc., c'est un manque à gagner énorme. Et donc on voit maintenant au quotidien tout l'impact que cela a sur nous, dans les budgets et dans le quotidien. Par rapport à l'AMU, je voulais juste apporter ce complément d'information, donc à Vivalia, au-delà des mesures structurelles de 1.000.000 € qui ont été votées sur l'hôpital d'Arlon et par une fermeture de lits. A l'assemblée générale, avait été voté un relèvement de la cotisation AMU de 4,1 millions d'euros. Ce vote a été voté à 57% de oui, donc 43% des gens ont dit ou non, ou se sont abstenus. Et l'augmentation par an sera de 600.000 €. Pour Arlon cela fait environ 60.000 € par an qui vous sont rajoutés, en plus à chaque fois de la cotisation AMU pour Vivalia. Tout cela sera officialisé par l'Intercommunale Vivalia, mais cela n'augure rien de bon.

Monsieur TRIFFAUX – Oui, quelques réflexions par rapport à ce que Monsieur Watling disait tout à l'heure. Je pense que la Ville d'Arlon n'a pas l'intention, enfin j'imagine, de se substituer du secteur privé pour acheter des immeubles dans le piétonnier ou dans le centre-ville. Il y a maintenant un travail de commission de rénovation urbaine qui a été effectué au cours des mois écoulés. Donc, je pense qu'il faut intervenir maintenant dans le cadre de ce travail. Je comprends bien que nous sommes dans une assemblée où il y a 14 nouveaux élus. Et je me demande s'il ne serait pas bon de refaire un petit exposé présentant les 14 fiches qui ont été sélectionnées et travaillées pendant des mois par cette commission de rénovation urbaine pour que tous les membres du Conseil communal en aillent connaissance, et puissent se faire une idée du cadre dans lequel on veut travailler. Il faudrait le faire dans d'autres domaines pour que les conseillers découvrent comment fonctionne un certain nombre de nos services. En matière de sécurité, on a vu récemment des condamnations suite à la bagarre importante qu'il y avait eu au pied de la colonne gallo-romaine, entre deux communautés d'origine étrangères qui sont ici à Arlon. C'est grâce aux décisions que nous avons prises au cours de ces dernières années et à l'installation notamment des caméras, que les personnes ont pu être identifiées, notamment le détenteur d'une arme qui a pu être identifié formellement. Le travail de sécurité est donc en bonne voie réalisé, vous l'avez rappelé Monsieur le Bourgmestre. Mais c'est important, il faut le poursuive bien entendu. Il y a beaucoup de choses qui ont été décidées et faites au cours de ces dernières années. Enfin, je voudrais dire que ce budget sur lequel nous sommes en train de poser des questions il est le fruit et les décisions de la majorité qui était en place jusqu'au 3 décembre dernier, et cela à 90, et j'ai même envie de dire à plus de 99%. Je comprends que le MR est dans une situation un peu particulière, qui est arrivée le 4 décembre ; et que 5 jours plus tard le budget devait déjà être à disposition des conseillers communaux pour cette assemblée ce soir. Et donc je comprends qu'il va prendre le train en marche. Nous aussi nous sommes dans une situation un petit peu bizarre, il faut quand même le reconnaître. Mais nous allons en tout cas être cohérents avec nous-même et nous allons voter ce budget ce soir, qui est le nôtre en partie, en grande partie en tout cas. Il faut quand même rendre à César ce qui est à César. Merci.

Monsieur MAGNUS – Et je crois que je l'ai dit d'entrée de jeu.

Monsieur LAMBERT – Merci. Je ne sais pas comment cela se fait mais je crois que Monsieur Sainlez lit dans mes pensées. Il doit savoir que le budget c'est tout-à-fait ma tasse de thé. Je me

suis un petit peu amusé et j'ai essayé de trouver d'où venait le mot « budget ». Il a fallu le fractionner. Donc cela vient de « bud » et « get ». « bud », c'est du Hongrois, c'est une vision, une perspective, un projet. Et « get », c'est de l'Euscarien, c'est un initiateur, un promoteur, un lanceur. Alors par extrapolation sémantique, quelque part le « budget » c'est un « lanceur de projets ». Ici, tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire, nous on appelle plutôt cela un budget de transition. Il n'y a pas vraiment de grosses choses. C'est vrai que comme l'a rappelé Monsieur Triffaux, c'est une nouvelle équipe qui se met en place. Mais par contre je me pose déjà la question, dans quelques mois il y a les élections à la Région Wallonne. Et l'extraordinaire, finalement c'est quoi ? C'est aller chercher des budgets, des subsides, c'est aller chercher tout ce qu'on peut. Et qu'est-ce qu'il en sera dans six moi à la Région Wallonne ? Est-ce que ce sera encore le même gouvernement qui sera mis en place ? Moi, ma main à couper que cela risque de changer. On verra bien. Je n'ai pas pu aussi m'empêcher d'aller voir le « Vivre à Arlon » de décembre 2018. Je vous site, Monsieur le Bourgmestre : « Il est évident qu'une préoccupation importante des citoyens porte sur la transition écologique et énergétique, les énergies renouvelables, la mobilité douce, la gestion des ressources naturelles, une consommation écoresponsable, l'économie circulaire. La participation citoyenne sont des thèmes qui ne manqueront pas d'alimenter les réflexions du Collège et du Conseil tout au long de la législature et seront pris en compte dans l'élaboration des projets de développement de la Ville ». Alors là, chapeau! Est-ce que c'est un effet d'annonce où est-ce une véritable conscientisation ? L'avenir nous le dira.

Monsieur MAGNUS – Non, c'est une véritable volonté de l'ensemble de ce Collège dans cette direction, et on sera attentifs à réaliser l'ensemble des objectifs qui sont repris dans cet édito.

Monsieur LAMBERT – Et alors j'espère que vous n'avez pas avalé ma couleuvre étymologique de tout à l'heure. Redevenons sérieux, le mot budget cela vient du vieux français et cela veut dire le « sac du trésorier ». Comme le sac que vous nous présentez n'est pas trop troué, qu'il tient la route, mais qu'il n'est pas vraiment excitant non plus, nous les Écolos avons décidé de nous abstenir.

Monsieur MAGNUS – Je m'en doutais un peu.

Monsieur WALTZING – C'est juste pour répondre à l'intervention de Monsieur TRIFFAUX. Je tenais déjà à le remercier de voter le budget et je voulais juste dire également, au nom du groupe MR- MC, je peux dire que nous allons également le voter.

Monsieur MITRI – Simplement pour relayer à Monsieur Lambert, par rapport à son intervention, relative au programme qui a été mis pendant la période électorale et que le Collège va réaliser, avec l'approbation du Conseil, ou même le débat au milieu du Conseil. Pour vous dire combien on est attentifs à ce que vous dite par rapport à ce que Monsieur le Bourgmestre a dit dans son texte. Le premier point qui a été ajourné aujourd'hui, et qui a été reporté, concernait justement le fait qu'il nécessitait encore quelques commentaires, et quelques précisions à obtenir concernant les voiries qui sont essentielles, entre Barnich et Sterpenich. A ce moment-là, à Barnich même, et qui sont une liaison entre la rue du Bourg, la rue Hammelsmarch et rue de l'Eau, et la voie lente qui reliera Barnich à l'école. Alors, c'est pour cela, qu'on a préféré reporter ce point et compléter la réflexion dans le sens de préparer justement la mobilité douce entre ces deux villages.

Monsieur MAGNUS – Je vais vous raconter une petite anecdote puisqu'on a une bonne ambiance ce soir. Vous savez, nous étions hier à 11h avec notre véhicule électrique communal. Nous avons été, avec certains membres du Collège, avec nos bottes, pour aller voir où on

pouvait le plus utilement possible mettre la voire lente entre l'école de Barnich Sterpenich, et après entre l'école et Barnich. Donc pour vous prouver que les paroles sont suivies d'actes et que cela nous tient véritablement à cœur.

Je vais maintenant passer au vote du budget ordinaire.

Maintenant, le budget extraordinaire. Je ne vais évidemment pas citer l'ensemble des points, vous les avez certainement analysés avec beaucoup d'attention. Je les ai classés en ordre d'importance. Un budget extraordinaire c'est quoi ? Ce sont bien souvent des projets de travaux d'aménagement, d'investissements… et quelles sont les recettes ? Elles sont très simples, les recettes, dans un budget extraordinaire, sont de trois ordres. Soit on emprunte, et là c'est justement ce qu'on appelle les balises d'emprunt, ou les balises d'investissement. C'est-à-dire que depuis quelques années on ne peut plus emprunter ce qu'on veut. Pourquoi ? Parce que l'Europe a dit qu'il fallait réduire les déficits budgétaires, les pays ont dit « ok on les réduits ». Et puis les régions, et c'est venu jusqu'aux communes où on a dit : maintenant vous ne pouvez plus emprunter comme vous le voulez et vous êtes soumises à des balises d'investissements. Jusqu'à l'année dernière cette balise était de 180€ par habitant, et est maintenant à 200€ par habitant. Donc environ 6.000.000 € d'emprunt possible dans le cadre de ces balises. Mais le Gouvernement a aussi dit autre chose : Au lieu d'être serrés dans vos balises d'investissements de manière annuelle, vous pouvez dépenser les 6.000.000 € x 6 (pour le nombre d'années d'une législature), donc environ 36.000 € un peu comme vous voulez. Vous pouvez par exemple dépenser tout en 2019 et puis vous n'aurez plus rien après. Nous voulons nous laisser une certaine marge et nous ne voulons évidemment pas investir tout la première année, d'autant plus que comme vous l'avez dit à plusieurs reprises ici autour de la table, c'est un budget un peu de transition et donc il faut évidemment permettre à de grands de projets aussi de naître dans les années qui viennent. Donc cette année, je commence peut-être par la fin mais comme ça c'est très clair. Nous avons au niveau de notre financement de nos investissements 70% qui se font par emprunt. Nous avons 12% qui se font par des subsides et 18% qui se font par le fond de réserve. Voilà les trois sources d'investissements. Des subsides, 'notre argent à nous', et les emprunts. Alors quels sont les projets que nous vous proposons ? C'est un sujet qui est déjà souvent revenu ici autour de la table ; c'est le Hockey, et nous devons avancer, on espère pouvoir commencer encore cette année. C'est parti au niveau des permis, la procédure est encore relativement longue mais enfin, nous avançons, nous avons pris nos responsabilités il y a quelques mois en avançant sur ce projet alors que certains estimaient que nous étions en affaires courantes, ou prudentes, et qu'il était dangereux de continuer dans cette voie-là. Mais nous avons pris nos responsabilités, on verra bien si la tutelle casse nos décisions ou pas. L'école de Heinsch dans sa phase 2 qui également subsidiée 1.675.000 €. Tout à l'heure nous avons parlé de l'achat de bâtiments, donc le voile est levé sur le bâtiment dont on a parlé tout à l'heure. Et éventuellement sur les premières démarches pour le bâtiment dit 'Hunkemoller', je ne vais pas revenir dessus. Les voies de liaisons reliant les entités d'Arlon, pour nous c'est important de pouvoir les relier. Non seulement évidement par des routes, mais également par des voies lentes. On croit que c'est l'avenir, et si on veut aussi mieux vivre dans nos villages c'est important. L'entretien extraordinaire des trottoirs, j'en ai parlé tout à l'heure, chaque année on était à 250.000 €, cette année on a mis le budget à 500.000 €, on veut être ambitieux. L'entretien extraordinaire des voiries c'est un montant qui revient chaque année à ce même montant-là. La rénovation de la façade de l'école de Stockem. Les subsides pour l'achat de radars répressifs, je crois qu'on en a parlé tout à l'heure, l'achat d'un camion équipé d'un porte container, c'est un montant important, mais c'est un camion qui est effectivement en bout de course, c'est ce camion bleu que vous voyez parfois se balader en ville ; le Département

Technique nous a dit que cette année il faut vraiment le faire. Nous avons essayé de le reporter plusieurs fois vu le montant mais là il est vraiment, vraiment, en bout de course.

Les abords de l'école de Frassem nous en avons parlé, l'espace multisports de Fouches où nous nous sommes également dans la dernière ligne droite. La création de nouveaux columbariums (207.000 €), les trottoirs du Galgenberg, c'est plus exactement le bout du chemin de Clairefontaine et la Spetz. Vous savez que cet axe va être refait et payé évidement par le SPW, mais il nous appartiendra de faire les trottoirs. Là aussi vous verrez que nous avons beaucoup travaillé avec le SPW pour refaire à côté de la N4 un espace pour la mobilité douce et plus particulièrement pour le vélo. Et j'espère que ce projet va pouvoir, comme c'est prévu avec le SPW, démarrer une fois que les travaux de l'autoroute sont terminés ; sinon ce projet-là aurait déjà démarré en 2018 – au moment où les travaux sur l'autoroute ont démarrés puisque c'est à cause de cela que ce projet n'a pas pu commencer sa réalisation en 2018. La restauration du lavoir de Heinsch, le chemin du Bassin à l'Hydrion, la réparation des murs d'enceinte des cimetières, et je crois que ça c'est quelque chose qu'il faudra renouveler assez souvent. La réfection de la toiture du clocher de Sampont. En effet, pour nos nouveaux arrivants, il y a toute une étude qui a été faite par le Département Technique de la Province pour l'ensemble des bâtiments du culte, et il y a donc des priorités qui ont été données avec un montant environ de 200.000 € par an. Donc on sait, pratiquement, pour l'Echevin des Cultes, sur les 5 ou 6 prochaines années, quelles sont les priorités auxquelles il faudra faire face. La libération des parts AIVE. Je vais vous expliquer comment cela fonctionne au niveau de l'égouttage. On fait appel à l'AIVE, ils vont chercher des subsides, et quand ils participent avec nous, nous payons 42% de la somme, et cette somme nous ne devons pas la payer. On doit la payer sous forme de l'augmentation de capital des parts AIVE. C'est pour cela que vous avez dans le budget, un montant, 131.000 € pour ces parts d'AIVE. Ce n'est pas seulement les parts pour les travaux que nous avons effectués cette année ou l'année prochaine, c'est pour toutes les parts des années antérieures. Un espace de dispersion, des stocks toitures. La Maison de Village de Bonnert, le montant de 100.000 c'est une augmentation, ce n'est pas le montant total. Le montant total est sur le budget 2018, les travaux n'ont pas encore commencé là-bas. La rénovation de l'école du Centre. Le parc récréatif de l'Hydrion, c'est un projet qui nous tient fortement à cœur. Ici ce n'est pas non plus les travaux mais c'est vraiment relancer l'auteur de projet. Et nous devrons décider si continuons avec l'auteur de projet précédent ou si nous en prenons un nouveau. Je vous rappelle simplement que c'était sur ce parc récréatif de l'Hydrion que devait s'inscrire le projet du Hockey, qui finalement, compte tenu de l'état du sol, a été déplacé à Waltzing. La réparation et la restauration des plaines de jeux, c'est un montant qui revient chaque année parce que malheureusement chaque année nos plaines de jeux sont détériorées, certains les abîment et nous avons donc un montant de 100.000 € qui est là pour faire face à cela. Le déplacement de ce préfabriqué du CAMA – 75.000 €, le remplacement du revêtement de sol dans les écoles, également chaque année un budget pour continuer à entretenir notre ensemble pôle culturel Palais – Hôtel du Nord, il y a toujours quelque chose à faire dans ce bâtiment-là. La rénovation des taques d'égouts, le réaménagement de la salle du Conseil. Vous voyez aujourd'hui que cela va un peu mieux, mais de temps en temps nos micros ne fonctionnent pas. Les écrans qui étaient ici derrière sont foutus, et on souhaiterait éventuellement avoir quelque chose pour que nous ici on puisse voir autrement qu'en se retournant de cette manière-là. Et puis également faire en sorte que tous les micros, de tout le monde, fonctionnent correctement. L'achat de matériel informatique. Je voudrais aussi rajouter, parce que je sais qu'ils nous attendent au tournant, et à juste titre…nous avons également un montant de 25.000 € pour la désignation d'un auteur de projet pour réfléchir à la construction d'un bâtiment pour l'Alliance qui le mérite bien. Vous avez également vu dans le suivi de la réflexion qui a été menée tout à l'heure au niveau de

Fouches, nous avons prévu un budget de 20.000 € pour l'aménagement d'une zone cyclo-piétonne. Vous avez vu aussi que nous avons prévu un budget de 25.000 € pour le circuit auto-pédestre à Oberpallen. Voilà une partie des projets qui sont repris à l'extraordinaire. Et nous sommes évidemment à nouveau là pour répondre à vos questions.

Monsieur LAQLII – Je ne vous cache pas que quand j'ai reçu le budget, j'ai aussitôt été voir l'extraordinaire, chercher partout les trottoirs de la rue de Rédange, mais malheureusement ils n'y sont pas.

Monsieur MAGNUS – Vous savez que nous avons déjà répondu souvent à cette question, et je laisse Madame GOFFINET éventuellement y répondre ou bien Kamal MITRI, pour le problème de l'éclairage et tout le reste.

Monsieur MITRI – Je vais d'abord introduire la problématique des trottoirs sur toute la commune, et pas spécifiquement pour un endroit. Le budget que vous voyez, qui a été doublé, consiste à lancer un cadastre des trottoirs existants, leur état et éventuellement les trottoirs manquants sur toute la commune. Et ce pour voir si l'état de ces trottoirs doivent être réparés immédiatement ou pas, ou cela peut attendre un an ou deux, et aussi les trottoirs où il faut étendre. Chaque endroit a sa problématique s'il n'est pas fait, pas seulement pour un problème budgétaire, comme la rue de Rédange qui est d'abord un problème d'éclairage. C'est une route régionale et il faut donc la traiter aussi. Ce n'est pas nécessairement pour fuir la responsabilité que l'on dit que c'est régional car ce n'est pas une fatalité. Les trottoirs sont une responsabilité communale mais ça doit toujours être fait en cohérence avec les auteurs de projet, que ce soit la Région Wallonne ou l'AIVE, ou les responsables des égouttages. Ce n'est donc pas pour exclure, mais c'est quelque chose à programmer en fonction du cadastre qui va être fait. Il sera soumis au Conseil pour défendre ces projets en fonction de l'urgence.

Monsieur MAGNUS – Je vous promets une chose ces trottoirs-là, c'est qu'ils seront faits l'année qui suivra les travaux d'ORES. On ne va pas aller faire des trottoirs maintenant, et puis dans un an ORES ouvre tout pour mettre les lampadaires, cela n'a pas de sens. Vous nous diriez alors : « Mais enfin on vient de refaire des nouveaux trottoirs et vous êtes en train de tout ouvrir ». Ça n'a pas de sens. C'est normal que nous fassions les trottoirs à cet endroit mais nous n'allons pas le faire avant qu'ORES ne fasse l'électricité pour les lampadaires.

Monsieur KERGER – Monsieur l'Echevin a déjà répondu anticipativement à ma question concernant les trottoirs. Je veux encore une fois pointer l'importance de ce sujet car durant la campagne on a tous fait les trottoirs, et je peux vous dire que c'était un sujet 'chaud'. Je suis heureux d'entendre que vous allez faire un cadastre pour ne pas commencer ponctuellement à la demande et à la pression de l'un ou l'autre, mais de faire cela selon des priorités. Merci Monsieur l'Echevin. Deuxième question, je vois 'reconversion de l'ancien parc à conteneurs'. Je suppose donc que c'est près de l'ancienne salle Tempels au-dessus du Hall Polyvalent. C'est au sujet un sujet 'chaud' pour les frontaliers. Est-ce que quelque chose est déjà prévue dans les 50.000 € ?

Monsieur MAGNUS – d'abord, pour être plus rapide, on ne trahit rien en disant que la SNCB nous a écrit pour demander s'ils ne pouvaient en faire un parking pour les utilisateurs de trains. Il y a donc une réflexion qui est menée à ce sujet-là avec l'AIVE. C'est une demande qui vient de la SNCB et que nous menons en parallèle avec eux. On espère que nous allons pouvoir avoir une solution. Sinon, oui, il faut absolument refaire ce coin là-bas de manière à éventuellement

vendre l'une ou l'autre parcelle en ce qui nous concerne, mais il faut aménager cela, on ne peut pas laisser ça comme cela. Il faut donc avancer sur ce projet-là.
ù
Madame CHAMPLUVIER – J'ai une petite question sur le circuit auto-pédestre Oberpallen.

Madame GOFFINET – Je voudrais d'abord intervenir sur le sujet d'avant. J'entends bien Monsieur KERGER qui dit que c'est très attendu des frontaliers de pouvoir se garer sur l'ancien parc à containers. Mais je pense qu'il faut aussi avoir une politique plus volontariste, il ne faut pas que cet endroit soit définitivement un espace de parkings parce que cela ne va pas régler nos problèmes de développement de la zone P + R de Stockem. Je pense que la SNCB et INFRABEL ont des responsabilités à prendre, et pour qu'ils les prennent, eh bien il faut les forcer coûte que coûte à développer leur parking P + R qui est sur le site de Stockem. Donc, là maintenant on met à disposition la Maison de la Culture, on met à disposition avec Idélux l'espace de l'ancien parc à conteneurs, mais, quelque part on prend nous, nos responsabilités, et les directions opérationnelles de tout ce qui est transport de train devrait le faire. Donc un moment, je pense qu'il faudra dire « stop » et qu'ils développent très rapidement le site.

Madame CHAMPLUVIER – Concernant le circuit autopédestre d'Oberpallen, qu'est-ce que c'est ?

Monsieur MITRI – En fait c'est un dossier que mon prédécesseur a déjà démarré au point de vue réflexion, et arrive maintenant au stade projet. C'est une liaison très intéressante quand on la découvre – en descendant vers Oberpallen, juste au niveau de la bifurcation au niveau de la Grubermuhlen. Il y a un chemin, à travers le long du lit d'un ruisseau, et qui monte vers Bonnert. Quand on prend ce chemin à partir de Bonnert, qui descend vers la route de Diekirch, on sort près de la route principale. Il y a 50-100 mètres plus loin la borne qui est la frontière avec le Grand-Duché. A ce moment-là le projet est de traverser cette route, reprendre le long de la frontière luxembourgeoise, longer le plateau de Guirsch, et à ce moment-là continuer jusque Guirsch. C'est un projet qui a abouti après une réflexion entre les deux pays avec un accord de financement, 50 % par le Luxembourg et 50 %, ainsi que la main d'œuvre, par la commune d'Arlon. C'est un beau projet, et d'ailleurs Madame Goffinet a participé à cette réflexion lors du Collège précédent.

Madame GOFFINET – La promenade existe déjà, elle n'est pas reconnue comme promenade balisée belge, parce que c'est très compliqué quand on est balisé sur deux pays. Il n'y a pas de règle européenne de balisage, donc il faut un organisme qui la reconnaisse, et là c'est l'Etat Luxembourgeois qui l'a reconnue. Et cette promenade est donc sur Beckerich, sur Attert et sur Arlon. Pour que la reconnaissance continue à avoir lieu, l'Etat Luxembourgeois (la Direction Touristique), a imposé qu'il y ait des aménagements qui soient faits, voir modifier un peu le parcours pour pouvoir répondre aux dispositifs de sécurité. Et c'est vrai que la partie de rue du Pall était quand même dangereuse. L'itinéraire a été légèrement modifié, et pour pouvoir être modifié il y a des aménagements particuliers à faire qui sont subsidiés en partie par l'Etat Luxembourgeois. Et nous, comme elle n'est pas reconnue en Belgique on ne peut pas introduire un dossier de subsidiation en Belgique, mais c'est la Commune qui participe pour le solde.

Madame CHAMPLUVIER - Les travaux auront donc lieu dans l'année qui vient ?

Monsieur MITRI - Ils sont prévus sur le budget de cette année.

Monsieur SAINLEZ – D'abord une toute petite réflexion par rapport à la rue de Rédange, je ne trahirai pas l'esprit de notre ancien Echevin en divulguant certaines choses sur ce dossier. Donc c'est bien un accord conjoint entre 3 parties (la Ville, ORES et le SPW) pour financer ces trottoirs et cet éclairage plus que nécessaire. Et je sais aussi que des réunions périodiques ont lieu entre le SPW et la Ville, et on ne saurait que suggérer de mettre ce dossier en haut de la pile avec le SPW, ORES suivra et la Ville suivra également. Aussi, la réflexion générale par rapport au placement de radar dans cette zone qui est on ne peut plus dangereuse. Et notamment aussi pour l'urgence, non seulement des riverains certainement, mais aussi, depuis quelques temps du home pour personnes porteuses de handicaps qui s'est installé là, et qui n'a pas aujourd'hui un accès évident aux infrastructures de trottoirs de la Ville. Ceci, évidement doit se faire de pair avec le SPW et ORES et j'espère que la décision et le compromis se feront le plus vite possible.

Concernant l'analyse du budget 2019, chers collègues du Conseil communal, le vote de ce budget est le premier acte d'importance, et certainement un vote attendu de la part de notre nouveau Conseil communal. Je ne vais pas revenir sur les détails évoqués par Monsieur le Bourgmestre à l'ordinaire, je ne vais pas m'attarder trop longtemps sur ceci, si ce n'est pour révéler quelques points de satisfaction mais aussi quelques craintes. Au rayon satisfaction, même si cela peut paraître étonnant, on augmente nos charges de personnel de 4% en 2019. Pourquoi une satisfaction ? Je vais m'expliquer : Ces nominations sont largement impactées par des nominations effectuées en 2017 et 2018. Mais même avec cette augmentation de l'enveloppe du personnel nous sommes toujours au niveau des dépenses de la moyenne Wallonne en matière de personnel qui est de 35%. Et ce malgré un rapport statutaire contractuel en Région Wallonne qui est sans commune mesure avec celui d'Arlon, vu que nous avons beaucoup plus de statutaires par rapport à nos contractuels que dans l'ensemble des autres communes de la Région Wallonne. Donc ceci est vraiment notre avantage et c'est une nuance très importante dans l'analyse de dépense de personnel que nous avons investis dans le personnel communal de la Ville d'Arlon. Ceci doit vraiment être signifié. Je noterai aussi la maîtrise que nous avons vue dans les dépenses de gestion de frais de stationnement. Dans les budgets et comptes précédents nous avons vu la sortie de la convention Cityparking, que ce n'était pas toujours évidant que ce soit à l'équilibre et même que soit dans un boni relatif. Mais pour le moment c'est le cas.

Au rayon des craintes je pourrais relever, nous l'avons fait, les refinancements annoncés au déficit de l'AMU, la réduction toujours continue jusqu'à presque de peau de chagrin du dividende des Intercommunales, et les impacts des augmentations du coût de l'énergie dans nos frais de fonctionnement, Monsieur Revemont en a fait part. Le budget ordinaire 2019 est un budget évidement prudent, c'est une obligation. Mais il nous permettra d'affronter les mauvaises nouvelles à venir compte, concernant le recours introduit par Ferrero. Et les provisions effectuées pour les nominations statutaires, les pensions du personnel, la Zone de Secours et la gestion des stationnements prouve que les finances de notes ville sont gérées de manière très proactive. Le budget extraordinaire, quant à lui, peut certainement, on l'a tous dit ici, être analysé comme un budget transitoire. C'est en quelque sorte un budget d'entre deux mandatures, puisqu'il a été confectionné en bonne partie sur les balises de la majorité précédente, je rejoins Monsieur Triffaux à ce sujet. J'y relèverai par exemple nombre de projets initiés entre autre par notre précédent échevin des travaux de la mobilité des cultes et des sports, Monsieur André Balon. Un budget transitoire mais, néanmoins porteur de visions et d'ambitions pour la ville. Ce budget extraordinaire d'investissement 2019 compte en effet des portes ouvertes, de nombreuses portes ouvertes vers l'avenir. Je répertorie pour ma part 11

projets d'études préalables à la construction – revalorisation. Donc par exemple l'extension du musée Gaspar, qui est un thème nouveau. Le Hall Sportif dédié au basket, les aménagements des crèches ou encore l'avancement du projet de l'Hôtel du Nord. L'élaboration de plans, liés par exemple aux aménagements cyclistes, et des outils, notamment urbanistiques, dont nous avons bien besoin. Tous ces projets d'études préalables sont financés à hauteur de 566.000 € dans notre budget extraordinaire. Et ce sont tous ces projets qui vont être au cœur des débats des prochains conseils communaux, cette année et après. Cela a été dit, mais il faut réinsister, c'est un budget qui met le piéton au centre du débat budgétaire. Le doublement du montant alloué à l'entretien extraordinaire des trottoirs, soit 500.000 € par an. Nous avons ici une balise qui va être effective pendant trois années au minimum et qui seront bien nécessaires pour répondre aux nombreuses attentes, légitimes, de la population en la matière. A cela s'ajoute, via le financement du SPW, 220.000 € financés par la Commune pour la rénovation des trottoirs de leurs projets. C'est aussi un budget qui fait la part belle aux villages. Je sais que c'était des réflexions passées qui ont donné de nombreux débats, auxquels je n'étais évidemment pas d'accord. Si je décompte le montant dédié au hockey de l'équation du budget, on peut constater que les investissements dans nos villages, à hauteur de 4.000.000 € à l'extraordinaire, donc exactement 3.916.000, représente plus de 40% de notre budget d'investissement en 2019. On peut citer par exemple les écoles de Stockem, Heinsch, Freylange et Frassem. Les rénovations patrimoniales des lavoirs, églises et cimetières. Et les liaisons entre villages cyclo piétonnes. Nous avons maintenant tous hâte de voir et de voter ici ces projets au conseil communal. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur MAGNUS – Merci beaucoup Monsieur le Chef de Groupe, Monsieur Sainlez.

Monsieur LAMBERT – Nous avons tellement parlé de trottoirs ce soir, que cela me fait penser qu'il y a un parvis à Saint-Donat dont les pavés ne sont pas en très bon état. Est-ce que la garantie décennale fonctionne ?

Monsieur MAGNUS – Non, lorsque cela a commencé à s'effriter elle était déjà passée. On a effectivement écrit à l'architecte à l'époque, il y a déjà deux ou trois ans de cela.

Madame NEUBERG – Il y a un projet qui me tenais à cœur et que je ne retrouve pas ici dans l'extraordinaire, c'est les nouvelles installations du club de football de Autelbas.

Monsieur MAGNUS – C'est dans le projet de 2018.

Madame NEUBERG – Mais ici il y a la suite du projet.

Monsieur MAGNUS – Le crédit a été engagé en 2018, donc quand il y aura des factures on va prendre sur le crédit de 2018. C'est engagé.

Le Conseil communal décide, par 21 voix pour et 6 abstentions (Mme G.FROGNET, Mme I.CHAMPLUVIER, M J-M. LAMBERT, Mme M DE GREEF, M.M.LAQLII, Mme V.WAGNER) de voter le budget communal à l'ordinaire et par 21 voix pour et 6 abstentions (Mme G.FROGNET, Mme I.CHAMPLUVIER, M J-M.LAMBERT, Mme M DE GREEF, M.M.LAQLII, Mme V.WAGNER) de voter le budget communal à l'extraordinaire.

Art. 1er

D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2019 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	**Service extraordinaire**
Recettes exercice proprement dit	**54.266.087,43**	**6.559.525,00**
Dépenses exercice proprement dit	**54.081.117,54**	**6.509.152,50**
Boni / Mali exercice proprement dit	**184.969,89**	**50.372,50**
Recettes exercices antérieurs	**4.819.560,13**	**7.312.295,84**
Dépenses exercices antérieurs	**38.247,47**	**6.058.622,41**
Boni / Mali exercices antérieurs	**4.781.312,66**	**1.253.673,43**
Prélèvements en recettes	**0,00**	**2.225.048,64**
Prélèvements en dépenses	**0,00**	**541.000,00**
Recettes globales	**59.085.647,56**	**16.096.869,48**
Dépenses globales	**54.119.365,01**	**13.108.774,91**
Boni / Mali global	**4.966.282,55**	**2.988.094,57**

2. Tableau de synthèse (partie centrale)
2.1. Service ordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	**61.200.931,65**	**0,00**	**0,00**	**61.200.931,65**
Prévisions des dépenses globales	**56.381.371,52**	**0,00**	**0,00**	**56.381.371,52**
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	**4.819.560,13**	**0,00**	**0,00**	**4.819.560,13**

2.2. Service extraordinaire (facultatif)

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	**36.499.146,17**	**0,00**	**0,00**	**36.499.146,17**
Prévisions des dépenses globales	**33.511.051,60**	**0,00**	**0,00**	**33.511.051,60**
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	**2.988.094,57**	**0,00**	**0,00**	**2.988.094,57**

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS		
Fabrique d'Église Saint-Donat	119.976,85€	22 octobre 2018
Fabrique d'église Saint-Martin	108.724,39€	22 octobre 2018
Fabrique d'église de Fouches	14.417,07€	22 octobre 2018
Fabrique d'église de Sampont	14.668,98€	22 octobre 2018
Fabrique d'église de Barnich	8.742,52€	22 octobre 2018
Fabrique d'église de Sterpenich	11.178,59€	22 octobre 2018
Fabrique d'église de Freylange	22.522,66€	22 octobre 2018
Fabrique d'église d'Udange	4.294,47€	22 octobre 2018
Fabrique d'église de Stockem	16.180,19€	22 octobre 2018
Fabrique d'église de Heinsch	8.282,30€	22 octobre 2018
Fabrique d'église de Viville	13.350,12€	22 octobre 2018
Fabrique d'église de Toernich	5.775,76€	22 octobre 2018
Fabrique d'église de Bonnert	8.498,80€	22 octobre 2018
Fabrique d'église de Waltzing	13.989,40€	22 octobre 2018
Fabrique d'église de Guirsch	12.482,55€	22 octobre 2018
Fabrique d'église d'Autelhaut	8.989,03€	22 octobre 2018
Fabrique d'église de Weyler	10.033,42€	22 octobre 2018
Consistoire Israélite	3.309,62€	18 décembre 2018
Culte protestant Luthérien (68%)	11.690,76€	18 décembre 2018
Culte protestant Évangélique (45%)	2.975,93€	29 août 2018
Communauté Laïque	91.250€	22 octobre 2018

Zone de police	3.235.020,79	Voté, non approuvé
Zone de secours	1.672.204,37	Voté, non approuvé

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier.

19. FINANCES COMMUNALES - Approbation du compte 2017 du Royale Office du Tourisme d'Arlon.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable aux comptes de l'exercice 2017 de l'asbl Royal Office du Tourisme d'Arlon.

20. FINANCES COMMUNALES - Octroi d'une subvention à la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Luxembourg belge pour l'organisation d'un afterwork.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'octroyer une subvention de 250€ euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Luxembourg belge ASBL ;

- Que la subvention est engagée sur l'article 762/33203-02 (subside aux organismes culturels), du service ordinaire du budget de l'exercice 2018 ;

- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention de 250€ et ce dès réception des factures d'un montant égal au subside octroyé.

21. FINANCES COMMUNALES - Octroi d'une subvention au Cercle européen Pierre Werner pour l'organisation d'un colloque « L'Europe sociale et la vie sociale dans la Grande Région ».

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer une subvention de 1.000 € au Cercle européen Pierre Werner pour l'organisation d'un colloque « l'Europe sociale et la vie sociale dans la Grande Région » ;

- Que la subvention est engagée sur l'article 762/33203-02 « subsides aux organismes culturels
du budget ordinaire 2018;

- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention.

22. FINANCES COMMUNALES - Octroi d'une subvention extraordinaire au « Royal Tennis Club Arlon » pour la rénovation du revêtement de sol du premier terrain couvert.

Monsieur MAGNUS – Ceci est une facture qu'ils avaient oublié de nous envoyer, ils s'en sont rappelé maintenant parce que ce n'est pas un nouveau projet, cela date de 2009.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'octroyer une subvention de 3.327,50 euros au Royal Tennis Club Arlon pour la rénovation du revêtement de sol du premier terrain couvert ;

- Décide que la subvention est engagée sur l'article 764/522-52/20197041(rénovation des revêtements de sol des terrains tennis intérieur (RTCA)), du service extraordinaire du budget de l'exercice 2019 ;

- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention.

23. FINANCES COMMUNALES - Octroi d'une subvention à l'asbl « JUDDU » dans le cadre du parrainage 2018/2020 de Mademoiselle Firmina Lopes pour ses études en informatique et multimédia.

Monsieur MAGNUS – le point 23 ainsi que le point 24, c'est pour aider l'asbl JUDDU qui est une asbl aidant des jeunes filles à trouver leur voie et surtout à faire des études. Ici nous avons deux personnes qui sont présentées. On aide une personne par an, mais le point 23 c'est une personne qui commence ses études en matière d'étude informatique et multimédia et nous estimons que ce dossier méritait d'être soutenu. Nous vous proposons donc de lui donner un montant de 1200 € par an pour le parrainage de Madame Lopes Firmina pour ses études de

l'année 2018. Cela reviendra en 2019 et en 2020 puisque c'est sur trois ans. Et le point 24 c'est pour payer ce qui n'avait pas encore été demandé par Madame Diara Mame, qui elle termine ses études de cursus infirmière sur les années 2015 à 2017. C'est pour cela que nous avons une subvention de 3600 € puisque cela reprend les 3 ans.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

Décide d'octroyer une subvention de 1200€ à JUDDU ASBL pour le parrainage de Madame FIRMINA Lopes pour ses études en informatique et multimédia durant l'année 2018 ;

Que la subvention est engagée sur l'article 164/332-02(subside pour actions de coopération) du Service ordinaire du budget 2018 ;

Décide d'autoriser la liquidation de la subvention de 1200 €.

24. FINANCES COMMUNALES - Octroi d'une subvention à l'asbl « JUDDU » dans le cadre du parrainage 2015/2017 de Mademoiselle Mame Diarra pour ses études d'infirmière obstétrique.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'octroyer une subvention de 3600€ à JUDDU ASBL pour le parrainage de Madame MAME Diara pour son cursus d'infirmière obstétrique de 3 ans;

- Que la subvention est engagée sur l'article 164/332-02/2017 (subside pour actions de coopération) du service ordinaire du budget 2018;

- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention.

25. FINANCES COMMUNALES - Octroi d'une subvention à l'asbl « Indian Head » concernant l'organisation du spectacle son et lumière dans le cadre du centième anniversaire de la libération d'Arlon.

Monsieur MAGNUS – Ce sont nos amis « Indian Head » qui ont fait un très bon travail de mémoire avec ce film qu'ils ont réalisé, et qu'ils ont d'ailleurs projeté sur la place Léopold pour ce devoir de mémoire qui est vraiment important. Et qui est réalisé avec beaucoup de professionnalisme, et aussi beaucoup de conviction dans ce qu'ils font. Ici il s'agit d'un subside de 7000 €.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'octroyer une subvention de 7.000€ à l'asbl INDIAN HEAD ;

- Décide que la subvention est engagée sur l'article 762/33204-02 « subside spectacle centième anniversaire de la libération d'Arlon », du service ordinaire inscrit au budget de l'exercice 2018 ;

- Décide que la liquidation est autorisée suite à l'organisation de l'évènement cité ci-

dessus et ce dès réception de factures pour un montant égal ou supérieur au montant de la subvention.

26. FINANCES COMMUNALES - Remboursement du précompte immobilier 2018 à l'asbl « Jeunesse Autelbas ».

Monsieur MAGNUS – Les points 26 à 31, ce sont des asbl qui sont propriétaires de leur bâtiment, et auxquelles nous remboursons le précompte immobilier. Cette une manière de les aider.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2018 suivant :

- A l'ASBL Jeunesse Autelbas : 762,84€ ;
- A l'US Waltzing : 3.398,27€ (dès réception de la preuve de paiement) ;
- Au Royal Excelsior Football Club de Fouches : 993.92€ ;
- Au cercle Saint Louis : 1.012,64€ ;
- Association des Œuvres Doyenné Arlon ASBL : 7.366,54€ (école de Sterpenich, Salle Familia, salle le Pavillon, salle la Petite Bergère, Salle le Cercle St-Hubert, Salle la Ruche) ;
- Asbl Musée d'Autelbas : 201,83€.

27. FINANCES COMMUNALES - Remboursement du précompte immobilier 2018 à l'Union sportive Waltzing.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2018 suivant :

- A l'ASBL Jeunesse Autelbas : 762,84€ ;
- A l'US Waltzing : 3.398,27€ (dès réception de la preuve de paiement) ;
- Au Royal Excelsior Football Club de Fouches : 993.92€ ;
- Au cercle Saint Louis : 1.012,64€ ;
- Association des Œuvres Doyenné Arlon ASBL : 7.366,54€ (école de Sterpenich, Salle Familia, salle le Pavillon, salle la Petite Bergère, Salle le Cercle St-Hubert, Salle la Ruche) ;
- Asbl Musée d'Autelbas : 201,83€.

28. FINANCES COMMUNALES - Remboursement du précompte immobilier 2018 au cercle Saint-Louis.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2018 suivant :

- A l'ASBL Jeunesse Autelbas : 762,84€ ;
- A l'US Waltzing : 3.398,27€ (dès réception de la preuve de paiement) ;
- Au Royal Excelsior Football Club de Fouches : 993.92€ ;
- Au cercle Saint Louis : 1.012,64€ ;
- Association des Œuvres Doyenné Arlon ASBL : 7.366,54€ (école de Sterpenich, Salle Familia, salle le Pavillon, salle la Petite Bergère, Salle le Cercle St-Hubert, Salle la Ruche) ;

- Asbl Musée d'Autelbas : 201,83€.

29. FINANCES COMMUNALES - Remboursement du précompte immobilier 2018 à l'Association des œuvres paroissiales doyenné d'Arlon.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2018 suivant :

- A l'ASBL Jeunesse Autelbas : 762,84€ ;
- A l'US Waltzing : 3.398,27€ (dès réception de la preuve de paiement) ;
- Au Royal Excelsior Football Club de Fouches : 993.92€ ;
- Au cercle Saint Louis : 1.012,64€ ;
- Association des Œuvres Doyenné Arlon ASBL : 7.366,54€ (école de Sterpenich, Salle Familia, salle le Pavillon, salle la Petite Bergère, Salle le Cercle St-Hubert, Salle la Ruche) ;
- Asbl Musée d'Autelbas : 201,83€.

30. FINANCES COMMUNALES - Remboursement du précompte immobilier 2018 à l'asbl « Musée d'Autelbas ».

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2018 suivant :

- A l'ASBL Jeunesse Autelbas : 762,84€ ;
- A l'US Waltzing : 3.398,27€ (dès réception de la preuve de paiement) ;
- Au Royal Excelsior Football Club de Fouches : 993.92€ ;
- Au cercle Saint Louis : 1.012,64€ ;
- Association des Œuvres Doyenné Arlon ASBL : 7.366,54€ (école de Sterpenich, Salle Familia, salle le Pavillon, salle la Petite Bergère, Salle le Cercle St-Hubert, Salle la Ruche) ;
- Asbl Musée d'Autelbas : 201,83€.

31. FINANCES COMMUNALES - Remboursement du précompte immobilier 2018 au Royal Excelsior Football Club de Fouches.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2018 suivant :

- A l'ASBL Jeunesse Autelbas : 762,84€ ;
- A l'US Waltzing : 3.398,27€ (dès réception de la preuve de paiement) ;
- Au Royal Excelsior Football Club de Fouches : 993.92€ ;
- Au cercle Saint Louis : 1.012,64€ ;
- Association des Œuvres Doyenné Arlon ASBL : 7.366,54€ (école de Sterpenich, Salle Familia, salle le Pavillon, salle la Petite Bergère, Salle le Cercle St-Hubert, Salle la Ruche) ;
- Asbl Musée d'Autelbas : 201,83€.

32. PERSONNEL COMMUNAL - Approbation de la convention de mise à disposition d'un régisseur communal en vue de la gestion de l'ancien Palais de Justice.

Monsieur MAGNUS – Cela fait quelques années que nous avons maintenant un accord avec l'asbl Losange pour gérer le palais. Donc, pour ceux qui y vont de temps en temps ils ont certainement déjà rencontré Maxime Wirtgen, qui est employé en tant que régisseur et nous souhaitons donc continuer cette collaboration avec l'asbl Losange compte tenu de la qualité de son travail.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la convention de mise à disposition de personnel.

33. PERSONNEL COMMUNAL - Délégation du Conseil au Collège communal en matière de nomination du personnel contractuel.

Monsieur MAGNUS – Il y a du personnel qui change bien souvent, je pense notamment aux auxiliaires professionnelles qui font bien souvent un travail difficile et qui changent bien souvent de poste de travail. On doit alors engager, parfois résilier le contrat parce qu'il arrive que nous ne sommes satisfaits. Il y a donc là une délégation que nous vous proposons de faire au Collège communal.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de déléguer la compétence de désignation et de licenciement du personnel contractuel au Collège communal.

\+ + +

Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal, clôture la séance publique à 22 heures et 05 minutes.

\+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général, Le Bourgmestre-Président,

C. LECLERCQ V. MAGNUS